



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**22<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 19 septembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nicolae Tabacaru, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova.

**M. Tabacaru** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous exprimer nos félicitations cordiales et nos respects à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre compétence et votre coopération active avec les États Membres de l'ONU fraieront la voie à une session réussie et fructueuse. Je voudrais également exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

En même temps, je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses qualités de direction ferme qu'il a manifestées depuis qu'il est entré en fonctions, et de son rapport visionnaire, orienté vers l'action, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ». Ce rapport, ainsi que la Déclaration prospective du millénaire, adoptée il y a deux semaines lors de l'historique Sommet du millé-

naire, établit un programme ambitieux pour l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle.

Je voudrais également féliciter chaleureusement Tuvalu, le nouveau membre de l'ONU.

Alors que nous entamons le nouveau millénaire, les perspectives de l'évolution de la communauté internationale sont marquées par des espoirs justifiés, engendrés par des changements importants qui se sont produits sur l'échiquier international au cours de la dernière décennie, mais elles sont également marquées par des hésitations, et parfois par un scepticisme quant à notre capacité à faire front efficacement aux défis contemporains dans le monde entier. Le Sommet du millénaire a représenté une occasion unique en son genre pour réfléchir aux problèmes mondiaux qu'affronte la planète aujourd'hui et pour déterminer et agir contre les défis qui nous attendent. Le Sommet a réaffirmé le caractère central de l'Organisation mondiale pour ce qui est de répondre aux besoins mondiaux, sociaux, économiques et aux besoins de sécurité, dans l'intérêt des peuples. Nous devons faire front au défi qui consiste à refaçonner l'ONU pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs universels de paix, de sécurité humaine, de coopération, d'élimination de la pauvreté et de développement durable. De ce point de vue, la République de Moldova accorde une importance fondamentale à la mise en oeuvre des engagements inscrits dans la Déclaration du millénaire de l'ONU.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Bien que la communauté internationale et en particulier les organisations internationales, entreprennent des efforts systématiques, en vue de résoudre les conflits, nous devrions reconnaître qu'il arrive parfois que ces efforts n'atteignent pas les objectifs recherchés. Actuellement, sur le seul continent européen, nous assistons à un certain nombre de conflits non résolus et de situations susceptibles d'engendrer des crises.

Les transformations démocratiques et le développement économique dans certains pays de l'Europe du Sud-Est, y compris dans la République de Moldova, sont compromis par des conflits internes non résolus. Au cours des huit dernières années, nous avons déployé des efforts soutenus pour régler le conflit dans la partie orientale du pays, en nous conformant entièrement au principe du droit international et aux pratiques internationales. Le mécanisme de règlement, faisant intervenir l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les États médiateurs, la Russie et l'Ukraine, a été mis en branle. La Moldova est orientée vers un règlement complet du conflit, en respectant le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de mon pays, tout en accordant en même temps à la région en question un statut autonome. Malgré les compromis raisonnables proposés par les autorités constitutionnelles, les tendances séparatistes persistent. Il s'agit d'une paix de façade qui détourne l'attention de la communauté internationale de l'obligation de rechercher le moyen de régler le conflit, et entrave simultanément les réformes économiques et démocratiques.

La situation devient plus difficile lorsqu'on tient compte du fait que la région est surmilitarisée. Des dizaines de milliers de tonnes de munitions, d'armements et d'équipements, comptabilisés et non comptabilisés, qui sont limités en vertu du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), sont déployés dans la région. Un retrait précoce, complet et inconditionnel des troupes étrangères, des munitions et des armements, tel que stipulé par les documents du Sommet de l'OSCE d'Istanbul et tel qu'exigé par le Traité sur les FCE, faciliterait sans aucun doute le règlement pacifique et complet de ce conflit. Je voudrais exprimer l'espoir qu'avec nos partenaires et grâce à l'appui des organisations internationales compétentes, nous pourrions assurer la mise en oeuvre du calendrier de retrait des troupes étrangères du territoire de la Moldova. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'égard de l'appui politique et

financier fourni par un certain nombre d'États afin de faciliter le processus de retrait et de destruction des armements.

Bien que certains des conflits gelés, comme on les appelle, ne semblent pas s'aggraver, en tous cas dans notre région, il règne un sentiment croissant de frustration du fait que la solution n'est pas encore à notre portée. Par conséquent, il est impératif de renforcer la sensibilisation politique s'agissant des conflits non réglés ou des conflits potentiels, en vue de faire participer activement l'ONU et les organisations régionales compétentes à leur règlement.

On sait que le règlement d'un conflit en cours exige des efforts politiques, financiers et moraux incomparablement plus importants que les efforts nécessaires à l'étape de la prévention des conflits. Il est devenu évident que les mécanismes et les stratégies de l'ONU pour traiter des menaces à la stabilité sont insuffisants. Ils doivent être renforcés non seulement pour régler les conflits et les situations conflictuelles, mais, ce qui est encore plus important, pour les prévenir. De ce point de vue là, la République de Moldova appuie sans réserve les efforts consentis par le Secrétaire général pour orienter la stratégie de l'ONU vers la prévention des conflits. Nous nous félicitons du rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies. À notre avis, la mise en oeuvre de ses recommandations consolidera sensiblement les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Les États Membres doivent doter l'Organisation de l'appui nécessaire pour renforcer les capacités de déploiement rapide de l'ONU grâce à l'amélioration du système des arrangements relatifs aux forces en attente de l'ONU. Dans ce contexte, j'aimerais faire savoir à l'Assemblée que la République de Moldova a déjà établi le cadre juridique et institutionnel de sa prochaine participation aux opérations de maintien de la paix et au système des arrangements relatifs aux forces en attente de l'ONU.

Le désarmement et la non-prolifération des armes sont des éléments essentiels pour l'architecture de la sécurité. La République de Moldova, à l'instar de nombreux autres pays, estime que nous devrions poursuivre nos efforts pour réaliser le désarmement et la non-prolifération, avec une ratification universelle des principaux instruments multilatéraux de désarmement, et grâce aussi à des négociations sur les armes biologi-

ques, les missiles balistiques et les armes de petit calibre. En particulier, nous devrions réaffirmer le rôle du Traité sur les missiles antimissile comme étant la pierre angulaire de la paix internationale, de la sécurité, de la stabilité stratégique. La République de Moldova accorde la plus grande importance également à la question des armes légères et des armes de petit calibre, et de façon primordiale à l'effort visant à créer des mécanismes internationaux efficaces pour la prévention de leur transfert illicite, en particulier dans les régions en conflit. À cet égard, nous sommes disposés à apporter notre contribution aux préparatifs de la conférence internationale sur le trafic illicite d'armes légères et d'armes de petit calibre sous tous ses aspects, conférence, qui doit avoir lieu l'été prochain.

Mon pays se félicite vivement des propositions faites par le Secrétaire général sur les questions du développement et de l'élimination de la pauvreté, telles qu'elles figurent dans le rapport du millénaire, et dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation présenté à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Dans la conjoncture marquée par la mondialisation, qui a engendré des transformations profondes dans l'économie mondiale, cette question devient encore plus importante, en particulier pour les États moins développés et pour les États dont l'économie est en transition. Un système des Nations Unies mieux adapté aux nécessités du développement économique devra accorder davantage d'attention à l'harmonisation des politiques commerciales, à la coopération dans le domaine technologique et aux politiques monétaires des États Membres et des institutions internationales.

Dans le contexte de ces efforts, l'ONU devrait s'assurer l'appui des institutions gouvernementales économiques et financières, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, favorisant ainsi la promotion d'un partenariat visant au développement. Une redéfinition du cadre de la coopération et de l'assistance internationale est nécessaire, qui devrait faire intervenir des stratégies nouvelles et de nouvelles politiques d'investissement. Mon pays préconise l'élaboration de stratégies et de mesures de gestion de la mondialisation, et aussi la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale relative à la mondialisation, ainsi que d'une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra l'année prochaine.

Afin de parvenir à un développement durable axé sur l'être humain, il faut améliorer le partenariat entre les pays en développement et les pays développés, les institutions internationales et la société civile. Nous considérons que l'ONU, en tant que cadre de la coopération internationale, devrait jouer un rôle clef s'agissant d'appuyer et coordonner les efforts nationaux. Dans le cadre des programmes et des fonds de l'ONU au service du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) joue un rôle tout particulier pour favoriser le développement humain durable. L'assistance de l'ONU, octroyée par le biais du PNUD, a contribué au renforcement du cadre juridique et institutionnel nécessaire à la poursuite des réformes nationales.

Actuellement, le cadre de la coopération entre la République de Moldova et le Programme des Nations Unies pour le développement comprend approximativement 40 projets dans les domaines de la gouvernance et de la démocratie, la protection et la régénération de l'environnement, la protection des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales, la promotion des femmes, la réduction et l'éradication de la pauvreté, les stratégies économiques et sociales, et le développement humain durable. J'aimerais également mentionner le rôle important de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU. En assurant la diffusion et la mise en oeuvre des instruments de la Commission, nous pourrions assurer l'adaptation des économies en transition aux normes internationales et européennes. Ainsi, les projets exécutés par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU contribueraient directement à l'intégration de ces économies dans l'économie mondiale.

La République de Moldova appuie l'action de ces institutions. Nous estimons, toutefois, que leurs ressources financières devraient être augmentées et la gestion des ressources, plus efficace. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Administrateur du PNUD, présentées dans les plans d'action de l'Administrateur, ainsi que des mesures prises par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, mesures qui visent à renforcer l'efficacité des activités et la gestion des ressources de ces importantes institutions. Nous estimons que la mise en place de positions fortes en faveur de politiques de développement, grâce à une bonne connaissance des conditions caractéristiques et des besoins spécifiques

de chaque nation, contribuerait notablement à ce que l'Organisation atteigne ses objectifs en ce domaine.

La réforme du Conseil de sécurité se situe au coeur de la réforme globale des Nations Unies. Cette réforme devrait être fondée sur les principes de la représentation géographique équitable, de la démocratie, de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence. C'est sur ces fondements que nous pouvons moderniser la composition du Conseil de sécurité et l'harmoniser avec l'augmentation substantielle du nombre d'États Membres de l'ONU intervenue depuis 1963, année de la seule réforme antérieure du Conseil. La République de Moldova se prononce pour une augmentation modérée du nombre de membres du Conseil et pour une augmentation raisonnable du nombre de membres permanents et non permanents, qui correspondrait au principe de la répartition géographique équitable et permettrait d'assurer un équilibre adéquat entre pays industrialisés et pays en développement.

Notre pays se félicite également du processus de revitalisation et d'amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale et, en même temps, soutient l'idée de rétablir le rôle central de l'Assemblée en tant qu'organe délibérant et que principal organe représentatif de l'ONU. Nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts de regroupement des fonctions de coordination du Conseil économique et social s'agissant des fonds et programmes des Nations Unies. Dans les circonstances actuelles, il est clair que la réforme de l'ONU ne réussira que si les problèmes financiers touchant les activités de l'Organisation sont résolus. Nous appuyons les propositions visant à la réforme du barème des quotes-parts des Nations Unies, y compris le barème afférent aux opérations de maintien de la paix, prenant en considération les capacités de paiement de chaque État. Malgré les difficultés auxquelles il se heurte, mon pays n'épargne aucun effort pour réduire ses arriérés de versements au budget de l'ONU.

L'évolution de la situation sur la scène internationale, au cours des 55 dernières années, impose une vision nouvelle et une redéfinition des mécanismes concrets de réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation, qui découlent essentiellement de la philosophie fondatrice de la Charte des Nations Unies. À cet égard, l'Organisation devrait tirer les conclusions de son propre passé et, s'appuyant sur un soutien permanent des États, devrait accomplir des tâches nouvelles du point de vue de l'adaptation aux impératifs de

l'époque. Nous formulons l'espoir que l'ONU, qui demeure indispensable à la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle, sera en mesure d'imposer une orientation positive dans cette évolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, S. E. M. Lee Joung-binn.

**M. Lee Joung-binn** (République de Corée) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi que de prendre la parole à la première session du nouveau millénaire de l'Assemblée générale. Je voudrais commencer par vous présenter mes félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session historique, dont le succès est garanti, j'en suis certain, par l'expérience et la sagesse que vous apportez à cette noble tâche. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, dont le dévouement et les qualités de dirigeant ont permis à la cinquante-quatrième session de jeter les bases de l'Assemblée du millénaire.

Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à Tuvalu à l'occasion de son admission à l'ONU.

Il y a deux semaines, les dirigeants du monde, y compris le Président de mon pays, se sont réunis dans cette même salle pour mobiliser la volonté politique des membres de la communauté internationale afin de relever les défis du nouveau millénaire. Leurs esprits se sont rencontrés ici, dans cette Salle de la paix, et l'essentiel de leur réflexion s'exprime dans la Déclaration du millénaire, qui a réaffirmé le rôle de l'ONU en tant qu'elle incarne l'aspiration de l'humanité à une paix et une prospérité plus grandes, qui sera renforcée et comblée grâce aux efforts de tous les États Membres.

Il est approprié que le nouveau millénaire commence avec le début de la fin des confrontations et des conflits transmis par l'ère précédente. Sur la péninsule coréenne, nous avons pris un nouveau départ avec le premier sommet Nord-Sud coréen qui a eu lieu en juin. En conséquence, les relations intercoréennes se sont véritablement améliorées. Le monde entier bénéficiera de l'élimination du dernier vestige de la guerre froide, que le sommet semble avoir amorcé dans la péninsule coréenne.

Durant le sommet de juin, les deux dirigeants ont eu de longues discussions sur la paix dans la péninsule coréenne, la coopération économique Nord-Sud et l'avenir du peuple coréen. Au terme de ce sommet, ils ont fait une déclaration conjointe en cinq points, dans laquelle les dirigeants des deux parties se sont engagés à orienter les relations intercoréennes pour qu'elles s'éloignent des tensions et de l'hostilité et progressent vers la réconciliation, la coexistence pacifique, la prospérité mutuelle et une éventuelle réunification.

Le sommet a été suivi de réunions ministérielles intercoréennes, qui visent à adopter des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les accords conclus lors du sommet. Certaines mesures ont déjà été prises, comme la réouverture des bureaux de liaison dans le village de Panmunjom et la mise sur pied de plusieurs programmes d'échanges socioculturels. Certaines mesures sont en voie de réalisation, notamment les travaux visant à relier les deux systèmes ferroviaires et la négociation des instruments juridiques nécessaires pour qu'il y ait des échanges économiques à grande échelle, tels des accords pour garantir les investissements, éviter la double imposition et établir les procédures de règlement et d'arbitrage des différends. La troisième réunion ministérielle se tiendra plus tard ce mois-ci sur l'île de Cheju en Corée du Sud.

Récemment, les deux parties ont convenu que le Président Kim Jong Il se rendrait à nouveau prochainement en Corée du Sud. En outre, dans le souci d'atténuer les tensions, la réunion des ministres de la défense du Sud et du Nord se tiendra les 25 et 26 septembre, également sur l'île de Cheju.

Chacun de ces événements touche le coeur et l'esprit de la population coréenne. Mais aucun n'a pu rivaliser avec les émotions profondes ressenties à la mi-août, lors des visites à Séoul et à Pyongyang de familles qui ont subi la catastrophe humanitaire sans précédent d'être demeurées séparées pendant un demi-siècle. Il s'agissait d'un échange limité, qui ne touchait que 100 personnes de chaque côté de la frontière, mais on estime à 10 millions le nombre de personnes dont la famille a été déchirée par la division nationale. De nouveaux échanges sont donc en cours de planification, et l'on cherche à trouver des solutions plus durables pour remédier à cette situation.

Aussi dramatiques et porteurs d'espoir qu'aient pu être le sommet de juin et les événements intercoréens survenus depuis, seuls les premiers pas ont été

faits dans un long processus visant à mettre un terme à la guerre froide et à instaurer une paix durable sur la péninsule coréenne. Nous souhaitons sincèrement bénéficier de l'intérêt et de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir aller jusqu'au bout. À cet égard, je tiens à exprimer la reconnaissance profonde de mon gouvernement pour la déclaration faite par les Coprésidents du Sommet du millénaire, qui se sont félicités du sommet intercoréen et des mesures qui l'ont suivi.

À l'aube d'un nouveau millénaire, l'ONU n'a pas encore réglé les vieux problèmes des conflits violents, qui s'aggravent tant en ce qui concerne leur portée que leur nature. Dans de nombreuses régions du monde, d'innombrables vies sont perdues dans des conflits armés, des insurrections et de la violence ethnique au niveau régional, sous-régional et intranational. En tant qu'États Membres, nous devons faire preuve d'une volonté politique plus ferme pour éviter que ne se répètent les tragédies qui se sont produites ou qui se produisent toujours au Rwanda, au Kosovo, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

Il est particulièrement déplorable que le personnel de l'ONU déployé sur le terrain fasse l'objet d'attaques violentes toujours croissantes. Nous demandons instamment à toutes les parties de garantir la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix, du personnel humanitaire et des autres personnels de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons du rapport Brahimi, puisqu'il offre une base utile pour améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix et les assortir de ressources et de mandats adéquats.

Mon gouvernement reste pleinement attaché aux missions de maintien de la paix de l'ONU. L'an dernier, pour appuyer les aspirations démocratiques d'un peuple, la République de Corée a déployé un bataillon d'infanterie au Timor oriental. En outre, comme l'économie reprend son élan, nous adoptons des mesures pour respecter notre promesse d'accroître notre contribution au budget des opérations de maintien de la paix. Nous exprimons ainsi notre ferme conviction qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, l'ONU devrait être mieux préparée et plus disposée à s'acquitter de sa responsabilité en matière de paix et de sécurité internationales.

Lors du Sommet du millénaire, de nombreux dirigeants ont parlé de la nature à double tranchant de la mondialisation, qui offre des possibilités de croissance économique sans précédent, tout en élargissant encore

davantage les disparités entre les pays développés et les pays en développement. Renforcés par le gouffre numérique de l'ère de l'informatique, les écarts sur le plan de la richesse peuvent devenir une source d'agitation et d'instabilité dans le monde.

La République de Corée a activement relevé les défis de la mondialisation. Nous avons transformé la crise économique récente en une occasion de nous préparer à l'économie axée sur les connaissances de l'ère informatique mondiale. Nous savions que nous devions nous sortir de la crise non pas simplement comme nous étions auparavant, mais dans une nouvelle forme nous permettant de prospérer dans l'ère des industries de l'information et de la concurrence sans frontières. Par conséquent, des réformes courageuses ont été entreprises pour éliminer de notre économie les inefficacités du passé et accélérer la libéralisation et l'ouverture du marché. Le Gouvernement a fourni une assistance active aux petites et moyennes entreprises du secteur de l'information, ainsi que pour éduquer la population dans le domaine de l'informatique.

Les politiques du Gouvernement se sont combinées à la vigueur intellectuelle et à l'esprit d'aventure du peuple coréen pour produire la population mondiale utilisant l'Internet qui croît le plus rapidement – il y aura environ 20 millions d'usagers d'ici la fin de l'année sur une population de 43 millions de personnes, ce qui représente près de 50 % de la population totale. Tout en faisant activement la promotion de l'ère informatique, nous avons également accordé une attention particulière aux couches de la société qui connaîtraient un recul encore plus grand si on ne les aidait pas. Nos efforts dans ce domaine s'articulent autour du concept du «bien-être social productif», qui vise à habiliter les éléments faibles de la société et à accroître le niveau de vie de tous. L'un des éléments clefs de ce concept est le développement des ressources humaines, qui offre une formation et une éducation à tous ceux qui sont disposés à travailler.

À notre avis, le même concept consistant à aider les faibles à développer leurs capacités devrait être appliqué à l'aide internationale au développement. Ainsi, à l'occasion du Forum de la Coopération économique Asie-Pacifique sur la prospérité et l'harmonie partagées qui s'est tenu à Séoul cette année, notre Président, Kim Dae-jung, a demandé instamment aux donateurs d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour mettre en place des centres d'information qui fourniraient aux communautés l'accès à l'Internet et

d'autres commodités de l'ère informatique. Je suis très heureux que la proposition soit entièrement conforme à l'initiative du Secrétaire général appelée «UNITEs» pour United Nations Information Technology Service. En outre, mon gouvernement accroît son assistance au développement des ressources humaines dans les économies en développement, en y envoyant des experts et en invitant des stagiaires dans les domaines de l'information et des télécommunications. En particulier, en collaboration avec l'ONU, nous avons offert des possibilités de formation à des experts de pays africains dans le domaine de la promotion des exportations. Nous continuerons à renforcer notre coopération avec l'ONU pour faire face aux défis toujours plus importants auxquels l'Afrique est confrontée.

Les valeurs et les idéaux communs créent des liens particulièrement forts qui permettent aux nations de coopérer en laissant de côté leurs différences historiques, ethniques et leurs niveaux inégaux de développement socioéconomique. À cet égard, la propagation de la démocratie et de ses valeurs pendant la période de l'après-guerre froide a considérablement enrichi les fondements sur lesquels la communauté internationale s'efforce d'édifier un monde de paix durable, de prospérité et de dignité pour tous. S'il est vrai qu'il faut protéger les droits de l'homme et les valeurs démocratiques à l'intérieur de nos pays, il faut également que les démocraties coopèrent pour promouvoir l'universalité de ces valeurs au sein de la communauté mondiale. C'est pourquoi la République de Corée s'est félicitée d'avoir été un des pays organisateurs de la première Conférence internationale de la communauté des démocraties qui s'est tenue à Varsovie en juin dernier et est honorée d'accueillir la deuxième Conférence internationale de la communauté des démocraties qui aura lieu en octobre 2002.

Entre-temps, pour consolider la démocratie dans notre pays, mon gouvernement continue de s'employer à améliorer les lois et pratiques relatives aux droits de l'homme. Nous sommes actuellement en passe de promulguer une loi d'ensemble sur les droits de l'homme qui donnera naissance à une commission des droits de l'homme. Cette commission sera chargée d'améliorer les arrangements institutionnels concernant la promotion des droits de l'homme et d'encourager une prise de conscience de notre population à cet égard. Nous avons également beaucoup progressé pour renforcer les droits des femmes et des enfants, ainsi que des travailleurs. Il convient de mentionner en particulier la création du

Ministère de la femme cette année, qui devrait encourager la parité entre les sexes.

À l'aube d'un nouveau millénaire, les défis auxquels l'ONU doit faire face ont de multiples facettes et ne cessent de se diversifier. J'ai déjà mentionné quelques-uns d'entre eux mais d'autres, tels que le désarmement et le développement durable, sont tout aussi importants. Toutefois, les ressources de notre organisation mondiale restent limitées. Une réforme soutenue est nécessaire pour permettre à l'ONU de relever ces défis avec une plus grande efficacité. Grâce à l'initiative du Secrétaire général, des progrès considérables ont été réalisés pour rationaliser les activités de l'Organisation, mais il y a encore des domaines dans lesquels il faut faire preuve de créativité, comme c'est le cas par exemple pour la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que la représentativité, la transparence et l'efficacité doivent servir de principes directeurs dans le débat pour une réforme complète du Conseil.

Nous n'avons pas besoin de formuler de nouveaux concepts pour décrire les défis du millénaire naissant qui continuent de se poser pour ce qui est de la paix, de la prospérité et du droit des personnes à vivre dans la dignité. Cependant, si la mondialisation a exacerbé les problèmes, elle a également multiplié les chances de les résoudre. C'est la raison pour laquelle le rôle de l'ONU doit lui aussi être renforcé. Le Gouvernement de la République de Corée est prêt à jouer un rôle actif à la mesure de ses capacités pour réaliser les objectifs communs de la communauté mondiale. Je forme le vœu sincère que cet organe montrera la voie en traduisant le noble esprit de la Déclaration du millénaire par des actions concrètes. Dans ce processus, mon pays, la République de Corée, qui est encouragé par l'espoir renouvelé de connaître un avenir pacifique et prospère, entend jouer un rôle actif à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Panama, S. E. M. José Miguel Alemán Healy.

**M. Alemán Healy** (Panama) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous adresser les félicitations chaleureuses de S. E. Mme Mireya Moscoso, Présidente de la République de Panama, ainsi que du Gouvernement et du peuple panaméens, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-cinquième session. Le fait que vous ayez été désigné pour diriger les

débats de cette instance est une source de grande satisfaction pour la délégation panaméenne, non seulement en raison de la brillante carrière politique dont vous pouvez honorablement vous enorgueillir et de votre dévouement notable au service du bien-être du peuple finlandais, mais également à cause de l'illustre représentation que vous donnez ici des idéaux élevés de souveraineté et de coopération universelle pour parvenir à la paix dans le monde, à un développement humain durable, à l'exercice des droits de l'homme, à la démocratie et à la justice, qui sont les fondements traditionnels de la politique étrangère de la Finlande et de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Le Panama partage avec tant d'autres États Membres de l'ONU votre intérêt pour ce qui est de mettre en oeuvre les idéaux auxquels je consacrerai mon intervention d'aujourd'hui.

J'ai également le plaisir de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de le remercier des efforts particuliers qu'il a consacrés l'an dernier au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la réforme de l'Organisation, à la promotion des droits de l'homme, à la parité entre les sexes et à l'exercice des droits de l'enfant. Le Panama partage les préoccupations du Secrétaire général dans ce domaine et dans bien d'autres encore. En effet, comme les membres de la communauté ibéro-américaine le savent, sur une initiative de la Présidente Mireya Moscoso annoncée à La Havane, à Cuba, en novembre dernier, le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains qui aura lieu prochainement à Panama, sera consacré à l'examen des problèmes des enfants et des jeunes sur notre hémisphère. Lors des préparatifs de cette réunion entrepris avec le plus grand enthousiasme par mon pays, le Gouvernement a reçu l'appui d'organisations se consacrant au bien-être des enfants et des jeunes dans le monde, parmi lesquelles figurent le Fonds des Nations Unies pour l'enfance— un organisme de l'ONU qui a choisi le Panama pour installer son nouveau siège sur notre hémisphère et dont je salue ici les réalisations remarquables accomplies dans le cadre de son mandat —, ainsi que des organismes chargés de la promotion de la culture et en particulier de la culture de la paix, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, autre organisme du système des Nations Unies qui a effectué un travail fort louable pour promouvoir l'entente universelle par l'intermédiaire de l'éducation, de la technologie et de la communication.

S'agissant de la parité entre les sexes, nous pouvons déclarer avec satisfaction qu'au cours de ces dernières années, notre pays a enregistré des progrès notables, en particulier pour ce qui est de la participation politique des femmes. En fait, depuis le 1er septembre de l'année dernière, c'est une femme qui dirige la destinée de la nation. Depuis le mois de janvier de cette année une femme préside notre Cour suprême de justice. Au cours de la conférence d'examen sur les femmes, tenue dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale du mois de juin dernier, la délégation panaméenne a souscrit au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui permet d'avoir recours à un organe international dans les cas de déni de droits. En outre, le Panama a obtenu des améliorations sensibles dans l'accès des femmes à l'éducation et à la santé. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, s'agissant en particulier de l'équité dans l'accès aux ressources économiques. Dans ce domaine, qui est intimement lié au développement humain durable, mon pays cherche à réaliser des progrès importants, particulièrement par le biais de la coopération internationale.

Dans ce domaine, celui de la coopération internationale, je voudrais partager quelques brèves réflexions avec cet éminent auditoire. Il y a plus de 40 ans, l'un de mes prédécesseurs au poste de Ministre des relations extérieures, M. Miguel J. Moreno, a abordé au sein de cette même Assemblée générale, le thème de la coopération internationale pour le développement. À cette occasion, le Ministre Moreno a dit :

« Le développement économique et la coopération internationale nécessaires à sa réalisation non seulement sont des voies qui mènent à la paix mondiale, mais ils permettront de la cimenter et de la rendre durable. » (A/PV.749, par. 176)

Et M. Moreno a ajouté :

« Du développement économique et des bienfaits qu'il apportera aux peuples dépendront, d'une part, la tranquillité sociale et la stabilité politique des États, d'autre part, une plus grande compréhension entre les peuples et la concorde internationale, toutes choses sans lesquelles il ne saurait y avoir de paix mondiale. » (A/PV.749, par. 178)

Ces paroles avisées étaient aussi vraies en 1958, lorsqu'elles ont été prononcées, qu'elles le sont au-

jourd'hui. À cette sagesse obéit l'accent renouvelé qu'a mis l'ONU, à partir de la dernière décennie, sur la promotion du développement humain durable, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement. Cette notion est au cœur et constitue la base du plan de gouvernement de la Présidente Mirreya Moscoso. Notre gouvernement reconnaît que sans mesures qui permettent de promouvoir le développement humain, la croissance économique n'a ni raison ni sens.

Bien qu'il puisse être renforcé par la croissance économique, le développement humain est beaucoup plus qu'une simple croissance économique. En fait, il entraîne la multiplication des capacités des êtres humains, en tant que particuliers et en tant que membres d'une collectivité, moyennant des mesures permettant l'accès à une éducation libératrice et à de meilleurs services de santé et de transport, qui permettent la participation à une économie et à une culture respectant la dignité humaine, qui favorisent l'utilisation prudente des ressources naturelles et qui stimulent et élargissent l'exercice des devoirs et des droits fondamentaux de l'être humain. En vertu de son caractère pluridimensionnel et de la préoccupation du Gouvernement panaméen pour ce qui est de parvenir au développement humain durable et au respect des droits de l'homme, la délégation panaméenne exprime ici sa satisfaction à l'égard de la teneur du dernier *Rapport sur le développement humain* du PNUD, rapport qui examine le lien entre les droits de l'homme et le développement humain et qui indique que la liberté humaine est l'objectif commun et la motivation commune des droits de l'homme et du développement humain.

*M. Aboulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.*

Au cours des années qui se sont écoulées depuis le retour au régime constitutionnel, notre pays a enregistré des avancées importantes. Sous notre gouvernement, nous avons lancé un processus d'abrogation des lois qui limitaient la liberté d'expression, et nous avons invité la Commission interaméricaine des droits de l'homme, un organisme régional important, à nous aider à promouvoir l'exercice des droits de l'homme au Panama. Récemment, à partir d'un processus de collaboration entre les principaux courants politiques du pays, nous avons également adopté par consensus, les fondements de la politique panaméenne de sécurité, qui s'inspirent de la doctrine de la sécurité humaine, composante de la plus grande importance pour le dévelop-



pement humain durable. Cette doctrine considère l'individu et les communautés de base comme point de référence sans équivoque de la responsabilité et de la finalité de la stratégie de sécurité de l'État et elle se fonde sur l'adoption de mesures préventives visant à atténuer les vulnérabilités et à réduire au minimum les risques qui menacent les possibilités et les droits des personnes et des communautés. C'est avec grand plaisir que je puis affirmer que le Panama est l'un des rares pays ayant adopté la doctrine de la sécurité humaine comme politique de l'État. Nous espérons que ce sera un thème de discussion et d'analyse plus approfondies au cours du prochain Sommet des Amériques, qui doit se tenir en juin 2000 à Québec, au Canada.

Pour cet aspect-là et d'autres aspects du développement durable et pour l'exercice des droits de l'homme, le Panama croit fermement en la coopération internationale et y a recours pour promouvoir les objectifs élevés qui inspirent la participation des États Membres à l'ONU. Au cours du Sommet du millénaire, tenu récemment, et dont l'objectif était de fixer des cadres clairs à l'ONU pour le XXI<sup>e</sup> siècle, le Panama a demandé, entre autres, que les États Membres en reviennent à promouvoir l'esprit originel de la Charte des Nations Unies. En vertu de cette demande, nous estimons que les membres du Conseil de sécurité ont pour obligation de représenter les intérêts généraux de la communauté internationale, au lieu d'agir en fonction de leurs intérêts particuliers stratégiques, militaires ou politiques. L'intérêt général des Membres de l'ONU indique que le moment est venu de donner une impulsion aux débats sur la façon dont nous pouvons augmenter le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, et restreindre et régler l'utilisation du veto. Nous nous sommes déclarés d'accord avec la nécessité d'une réforme de la Charte des Nations Unies pour atteindre ces objectifs parmi d'autres, à condition que cette réforme s'inspire des principes de la démocratie et de la participation géographique équitable.

Le Panama réaffirme ici son attachement aussi bien au principe de l'autodétermination des peuples, inscrit dans la Charte des Nations Unies, qu'aux mécanismes de règlement pacifique des différends. Les différends dangereux qui existent dans le monde et qui le divisent de la mer de Chine jusqu'au Maghreb, et qui peuvent dégénérer en conflits violents internes ou transfrontières, doivent être traités en temps opportun par l'Organisation des Nations Unies. Cela serait pos-

sible dans le cadre d'un programme structuré de prévention des conflits, qui envisage un appui particulier aux nations, pour les orienter et les appuyer dans la négociation pacifique, juste et ordonnée de leurs intérêts. En conséquence, nous recommandons la présence morale et technique de l'Organisation dans les processus engagés par les petits États assiégés par des puissances hostiles ou par l'intolérance politique, raciale ou religieuse, et également dans les négociations sur la réunification ou l'autodétermination que souhaitent engager d'autres peuples qui aspirent à conserver leur vie prospère dans la démocratie, ou à obtenir pour eux-mêmes les bienfaits du développement.

La République du Panama se présente aujourd'hui devant l'Assemblée en tant qu'État pleinement souverain, satisfait d'avoir recouvré l'exercice de sa souveraineté sur tout le territoire national et d'avoir démontré à la communauté internationale sa volonté et sa capacité de remplir les engagements résultant de sa participation à cette communauté. Le Panama a la capacité et la volonté, non seulement d'administrer son bien le plus précieux, le canal de Panama, d'une manière efficace et transparente, mais aussi de faire face avec succès aux demandes du trafic maritime international et ainsi, garantir la sécurité de notre voie d'eau interocéanique.

Pris dans leur ensemble, les zones restituées et le Canal seront un moteur irremplaçable de l'économie panaméenne dans les années à venir. Entre autres projets d'envergure actuellement en oeuvre, il y a l'élargissement du Corte Culebra (grâce à un investissement de 1 milliard de dollars des États-Unis) qui, une fois terminé en 2001, permettra la traversée simultanée de navires Panamax dans ce segment du canal. Une fois ces travaux achevés, nous entamerons les projets pour augmenter le tirant d'eau du canal. Les consultations et les études avancent par ailleurs pour construire le troisième jeu d'écluses. Ce projet permettra la traversée du canal par des navires Overpanamax et augmentera de 25 % l'efficacité du canal. Tout ceci, pour le plus grand bénéfice du commerce mondial. Enfin, l'année prochaine, nous lancerons un appel d'offres en vue de la construction d'un deuxième pont sur le Canal pour aider à relier les deux parties géographiquement séparées de notre territoire.

Dans les zones transférées et intégrées au développement national, des installations militaires de toutes sortes ont fait l'objet d'un processus de reconversion exemplaire vers un usage civil commercial. Entre

autres, l'ancienne base d'Albrook a été convertie en centre de transport (aérien et terrestre) pour les voyageurs à l'intérieur du Panama. L'ancienne École des Amériques est devenu l'hôtel du palais des congrès de la chaîne internationale Melia. La base militaire de Coco Solo, qui jouit d'une situation privilégiée à la sortie Atlantique du canal, héberge aujourd'hui les ports de commerce internationaux de Manzanillo et Coco Solo. Ceux-ci complètent le port international de Balboa, sur la côte Pacifique. Tous sont interconnectés par un réseau ferroviaire permettant le transport des conteneurs d'un côté à l'autre de l'isthme. Dans les forts David, Corozal et Cocoli, se développent des zones d'activité pour l'exportation, financées par des capitaux internationaux.

Avec l'aide de l'International Financial Corporation, les études nécessaires sont en cours pour convertir la base de Howard en un centre multimodal de fret aérien et maritime sur la côte Pacifique. L'exploitation de la base de Sherman, qui est un vrai joyau écologique, demande à ce que le développement économique soit concilié avec la protection du patrimoine historique du pays et la protection de l'environnement. Le fort Clayton constitue aujourd'hui le siège d'un complexe scolaire et industriel appelé « Cité du savoir », où se trouve le bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour cet hémisphère. Entre autres installations, la Cité du savoir héberge les centres d'études pour cet hémisphère de l'Université Texas A & M et de l'Université McGill, un centre sur les droits de l'homme de niveau continental, ainsi que (comme déjà mentionné) le siège de l'UNICEF, ce qui contribuera au projet gouvernemental tendant à faire de Panama un centre pour les organismes internationaux.

Pour retirer le maximum de la coopération internationale, la République du Panama a adopté une politique destinée à renforcer ses liens avec les principaux organismes internationaux, dont entre autres, ceux qui font partie du système des Nations Unies. Dans cette direction, nous travaillons pour avancer et contribuer à la pacification du monde, grâce à la conversion des anciennes bases militaires en centres civils et commerciaux au service de la paix mondiale.

Nous avons ici une occasion propice pour souligner que le Panama rejette énergiquement les actions de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Connue en anglais sous le sigle OECD, cette organisation a conçu unilatéralement des normes impératives que ses membres prétendent

appliquer en dehors de leurs juridictions, en violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Panama remercie tout particulièrement le chef de la majorité à la Chambre des Représentants des États-Unis, pour la solidarité dont il a fait preuve, en condamnant vigoureusement cette pratique, dans une lettre en date 7 septembre, qu'il a adressée au Secrétaire d'État américain au trésor, M. Lawrence Summers. Dans tous les cas, il conviendrait d'examiner avec les critères adéquats, comment des milliards de dollars s'enfuient des pays en développement pour aller vers ces institutions financières du monde industrialisé qui prétendent augmenter ce qu'elles appellent les conditions requises. Ces conditions sont utilisées comme des moyens de pression, avec des objectifs évidents.

Le Panama est déterminé à lutter contre le blanchiment de l'argent provenant du trafic de drogues et d'autres activités illégales. Nous considérons que tous les pays doivent travailler ensemble pour éliminer ce fléau. Cette tâche doit se développer à travers de mécanismes légitimes dans le cadre d'institutions internationales qui ne soient pas uniquement représentatives du Nord industrialisé, mais aussi des nations émergentes de Sud, comme le sont à la fois l'Organisation des Nations Unies et les multiples organisations régionales.

Invoquant l'esprit de coopération internationale auquel je faisais allusion précédemment, ainsi que les notions les plus élémentaires de justice, nous demandons la collaboration de cette Assemblée générale pour résoudre le différend entre le Panama et les États-Unis qui porte sur les bases militaires utilisées par l'armée américaine sur notre territoire pendant le siècle écoulé. Durant son intervention devant ce forum, en septembre de l'année dernière, notre Présidente a souligné sa confiance de voir résolues d'une façon satisfaisante et à une échéance raisonnable, les divergences qui subsistent entre le Panama et les États-Unis sur ce contentieux. Hélas, malgré les efforts et la bonne volonté manifestée par le Gouvernement du Panama, ces divergences n'ont pas pu être dépassées.

Dans son rapport éloquent « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle », au sujet des questions commerciales, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a proposé aux États Membres une ligne de conduite compatible avec les normes écologiques et les droits de l'homme. Il a également insisté pour que les États remplissent leurs obligations en ce qui concerne les principes universels et les normes communes

adoptées dans les innombrables conférences mondiales et les grandes négociations qui ont débouché sur des résolutions et des conventions historiques, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Partant de là, et d'une façon similaire, nous considérons que cet appel aux États s'applique non seulement aux questions commerciales, mais aussi à tous les autres aspects des relations que les nations ont entre elles. Les propos du Secrétaire général constitue le grand fondement éthique de l'Organisation.

Dans une autre partie de son rapport, le Secrétaire général avertit du risque de voir, la dégradation de l'environnement (parmi d'autres facteurs) augmenter la tension sociale et politique, d'une manière imprévisible et potentiellement dangereuse. Nous apprécions particulièrement cette vision claire sur un sujet dont les différentes facettes exercent déjà un impact sérieux, non seulement sur les nombreuses nations en voie de développement, mais aussi les plus développées.

Au regard de ces appels avisés et du rôle prépondérant que l'Organisation des Nations Unies exerce dans le maintien de la paix mondiale et la défense du principe de souveraineté, j'ai demandé, par le biais officiel d'une note remise au Secrétaire général, que l'ONU se penche sur le non-respect de ses obligations par le Gouvernement des États-Unis, et que l'ONU contribue à une rapide solution du différend né du refus américain d'assumer ses engagements nés de l'usage non autorisé d'une partie notable du territoire de mon pays par l'armée américaine. J'ai informé le Secrétaire générale de ces faits en vue de demander officiellement que le document de notre revendication soit distribué à l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'il soit porté à la connaissance du Conseil de sécurité.

Je profite de cette opportunité pour vous souhaiter une année riche en délibérations fructueuses, sous votre conduite. Une année durant laquelle nous espérons que l'Organisation réalisera des progrès tangibles pour le bénéfice de l'humanité, dans les domaines et priorités de première importance dans l'ordre du jour.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Alwi Shihab, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

**M. Shihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le vif plaisir de féliciter M. Holkeri de son accession à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que grâce à sa grande compétence, nous pourrons faire des progrès substan-

tiels dans nos délibérations. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé nos travaux durant une année chargée.

Je saisis aussi cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport sur l'activité de l'Organisation et je souhaite la bienvenue au nouveau Membre, Tuvalu, au sein de notre Organisation.

La cinquante-cinquième session s'est ouverte avec le Sommet historique du millénaire et l'adoption d'une déclaration visionnaire énonçant les principes cardinaux qui doivent régir les relations entre les nations. Elle a montré une voie qui, si elle est suivie, assurera une paix et une sécurité durables, ainsi que le progrès et la prospérité pour toute l'humanité. Il faut espérer que c'est une nouvelle page de l'histoire de l'ONU qui a commencé. Sans aucun doute, il existe un espoir de voir l'Organisation surmonter les obstacles importants et interdépendants à la paix et au développement, tout en réaffirmant fermement et en préservant les buts et principes de la Charte. Nous savons que ces buts peuvent se réaliser, mais il est vital que les États Membres, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé coopèrent et travaillent ensemble à cette fin.

Ces efforts doivent être appuyés par le renforcement des capacités de l'Organisation, ce qui recouvre plus qu'une nouvelle structure et de nouveaux mécanismes ou la fourniture de ressources supplémentaires. Cela exige une volonté d'assurer une autorité et une légitimité authentiques à l'ONU en fixant de nouvelles normes et activités. La réforme du Conseil de sécurité constitue une autre exigence. De nouvelles perspectives pour cet effort ont peut-être émergé de la déclaration commune des chefs d'État et de gouvernement des pays membres permanents du Conseil, le 7 septembre. Dans cette déclaration, ils se sont engagés à oeuvrer à l'émergence d'un Conseil plus transparent et largement représentatif en vue d'accroître son efficacité en matière de paix et de sécurité.

Une question importante qui se pose est le manque de progrès dans l'élimination des armes nucléaires. Nous sommes très préoccupés par une nouvelle justification de leur usage continu, qui s'accompagne d'affirmations sur leur légitimité et nécessité, et par le danger du déploiement de systèmes antimissile balisti-

ques de défense. Ce manque de progrès accroît les perspectives d'une nouvelle course aux armes nucléaires qui menacera les accords existants sur la maîtrise des armements et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Débarrasser le monde des dangers posés par les armes nucléaires, en attendant leur élimination totale, est la plus grande tâche de notre temps.

S'agissant de contribuer à la paix et à la sécurité, l'Indonésie a, depuis 1957, participé activement et contribué aux diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Face aux nouveaux problèmes identifiés par le Secrétaire général et en particulier dans le rapport Brahimi (A/55/305), nous sommes en train de répondre aux nouvelles exigences en vue de renforcer les effectifs, la qualité et l'efficacité de notre participation aux futures missions des Nations Unies.

Les conflits armés et les tensions persistent dans différentes régions du monde. Au Moyen-Orient, nous devons continuer de porter notre attention sur le fond du conflit, à savoir la lutte légitime du peuple palestinien pour assurer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à un État souverain, avec Jérusalem comme capitale. Dans ce contexte, ma délégation rend hommage aux dirigeants palestiniens pour leur approche responsable. Ils ont fait montre d'attachement à la cause de la paix, avec la décision de partager la ville de Jérusalem, tout en restant soucieux de leurs droits nationaux, en vue de réaliser un compromis. Il appartient à Israël de faire un compromis similaire afin qu'un règlement final puisse se concrétiser. Le retrait d'Israël, en juin dernier, du Sud-Liban après plus de deux décennies d'occupation, a finalement rétabli l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban dans ses frontières internationalement reconnues. Ma délégation espère également une reprise rapide des pourparlers de paix entre Israël et la Syrie, sur la base de la formule de paix de Madrid.

Dans diverses régions du monde, nous notons de nombreuses évolutions positives qui reflètent un nouvel esprit de coopération et de compromis. Citons le sommet des dirigeants de la Corée du Sud et de la Corée du Nord, la formation d'un nouveau gouvernement en Somalie et l'accord de cessez-le-feu entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Ma délégation espère que le même esprit de coopération et de compromis prévaudra pour atténuer l'impact des sanctions sur le peuple iraquien. Il est également impératif, pour des raisons humanitaires, d'aborder la question des personnes portées disparues,

citoyens des parties concernées durant la guerre du Golfe.

Juste après le Sommet du millénaire et le premier Sommet du Sud, qui a eu lieu au mois d'août à La Havane, un net sentiment d'optimisme s'est dégagé quant à la possibilité de mobiliser le pouvoir énorme et les promesses de la mondialisation, ainsi que la révolution de l'information, au service du développement et de la lutte contre la pauvreté. À cet égard, les déclarations et programmes d'action nous donnent un excellent schéma pour tracer la voie à suivre. Aujourd'hui, en particulier, dans les pays en développement, des millions de personnes restent exclues des avantages de la mondialisation et de la révolution de l'information; laissées de côté et marginalisées, elles peuvent être une source d'instabilité. Et, au lieu de jouir de la prospérité et de la paix pour tous, le monde, en ce nouveau siècle, continue d'être défigurée par des conflits acharnés, une pauvreté aiguë, des inégalités flagrantes et des problèmes tels que la famine, l'analphabétisme et les maladies. Si les déclarations et programmes d'action sont très importants pour transformer cette réalité, leur mise en oeuvre en constitue la clef. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de solution de rechange à un dialogue fructueux pour aboutir à cet objectif. Un tel dialogue doit se fonder sur les intérêts et avantages mutuels, des responsabilités partagées et un véritable partenariat.

L'une des questions clefs du développement sur laquelle la mondialisation a une influence considérable et qui nécessite ce dialogue est celle du financement du développement. C'est une question qui a pris une importance énorme dans la nouvelle économie mondiale. Alors que le système financier international se caractérise par d'énormes mouvements de capitaux, le problème fondamental de la majorité des pays en développement est qu'ils ne sont pas en mesure de bénéficier de ces mouvements et doivent compter à la place sur l'aide publique au développement, qui a baissé considérablement, d'où l'importance de la manifestation internationale de haut niveau sur le financement du développement, prévue en 2001.

Un autre domaine sur lequel la mondialisation a eu d'énormes répercussions, et qui est étroitement associé au financement du développement, est la question de la dette des pays en développement qui sape fréquemment leurs efforts de développement, en particulier en cette époque de mondialisation. Malheureusement, les nombreuses stratégies et initiatives auxquelles

les on a eu recours au fil des ans face au problème de la dette n'ont pas réussi à résoudre ce problème.

Il est tout aussi important en cette ère de l'information de s'efforcer de mettre le potentiel des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Des progrès ont été faits en vue de l'inscription de cette question déterminante à l'ordre du jour de l'ONU avec le choix pour la première fois du thème des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du développement pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social de cette année. À l'issue du débat, la déclaration ministérielle, notamment, a souligné combien il était crucial de mettre l'immense potentiel des technologies de l'information et de la communication au service de toute l'humanité.

Plus que jamais, en raison notamment de la mondialisation, nous devons tendre vers un développement viable tel qu'il est décrit dans le programme Action 21, adopté à Rio de Janeiro en 1992. La Conférence engageait la communauté internationale à satisfaire aux besoins économiques de la génération actuelle sans compromettre la capacité de la planète de satisfaire également les besoins des générations futures. Or, près de 10 ans plus tard, à l'exception d'un certain nombre de conventions qui ont été promulguées, on a fait relativement peu pour appliquer intégralement le programme Action 21, connu aussi sous le nom Rio + 10. Il importe par conséquent que nous nous préparions sérieusement à cet examen décennal de sa mise en oeuvre. Nous devrions ainsi pouvoir mobiliser l'engagement politique le plus élevé pour assurer la mise en oeuvre intégrale d'Action 21. À cet égard, je suis heureux d'informer l'Assemblée que la proposition d'accueillir la conférence Rio + 10 faite par l'Indonésie a reçu l'appui énergique de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

Il n'y a pas très longtemps se sont tenus les examens quinquennaux de la Conférence de Copenhague pour le développement social et de la Conférence de Beijing sur les femmes. Nous avons tiré des enseignements précieux de ces deux sessions extraordinaires. Nous avons ainsi appris que le développement social restait une perspective incertaine pour de nombreuses personnes et que seuls l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes pouvaient permettre de parvenir à une prospérité réelle.

À l'évidence, le moment est venu de passer des paroles aux actes et d'appliquer intégralement les engagements des différentes conférences internationales des années 1990. Nous devons également oeuvrer à l'élimination de la discrimination ethnique et raciale, de l'intolérance religieuse et de la xénophobie qui menacent de saper tout progrès – qu'il soit politique, économique ou social. La prochaine Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, prévue en 2001, offre à cet égard une occasion qui doit être saisie.

Nous sommes déterminés à veiller à l'accès de tous à l'aide humanitaire où que ce soit et chaque fois que c'est nécessaire dans le monde. La question des réfugiés et des personnes déplacées doit rester prioritaire dans l'ordre du jour mondial, et chaque nation doit assumer ses responsabilités en fournissant aide et assistance en cas de catastrophe naturelle, de conflit civil ou d'autres crises.

Nous devons également travailler à garantir l'intégrité des missions humanitaires. Le meurtre de fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Atambua, au Timor occidental, a choqué et attristé le monde, et l'Indonésie plus que tous. Il est inacceptable que des travailleurs humanitaires deviennent ainsi des victimes dans l'exercice de leurs fonctions. Je tiens à dire nettement que ce crime ne doit pas rester impuni. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour qu'un crime odieux de cet ordre ne puisse jamais se reproduire. Toutefois, cette tragédie ne doit pas déboucher sur un retrait de l'aide humanitaire, ce qui ne ferait qu'aggraver la perte subie. Nous devons travailler ensemble pour résoudre tous les obstacles qui s'opposent à l'acheminement de l'aide humanitaire dans de bonnes conditions de sécurité.

La coopération internationale au nouveau millénaire est incontournable et indispensable. La qualité, l'ampleur et l'à-propos de cette coopération seront ce qui fera la différence entre la désespérance et le progrès. Dans ce cadre, l'importance de l'Organisation des Nations Unies doit s'imposer naturellement. Préserver le rôle de l'Organisation exige la participation de tous les États Membres, grands et petits. Au-delà des déclarations, le moment est venu de traduire nos idées dans les faits. Le XXI<sup>e</sup> siècle voudra des résultats. Tel est le message du Sommet du millénaire.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) :  
L'orateur suivant est S. E. M. Modibo Sidibé, Ministre

des affaires étrangères du Mali et des Maliens de l'extérieur.

**M. Sidibé** (Mali) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser au Président mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. Je saisis cette occasion pour l'assurer du soutien total de ma délégation dans l'exercice de sa lourde et exaltante charge. Je suis persuadé qu'avec son expérience et ses talents de fin diplomate il conduira nos débats avec succès.

À son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, je voudrais adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour la compétence et l'autorité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission tout au long de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à saisir cette occasion pour renouveler à M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, toute la reconnaissance et tout le soutien de mon pays, le Mali, pour son combat constant et sa détermination dans la recherche d'un monde meilleur face aux multiples et complexes défis du nouveau millénaire. Son remarquable rapport intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle » en témoigne.

Le Mali souhaite la bienvenue dans cette instance à Tuvalu dont l'admission consacre et renforce le caractère universel de l'Organisation.

Notre monde aspire plus que jamais à la paix et à la sécurité ainsi qu'à un développement humain durable. La cinquante-cinquième session revêt à cet égard une portée sans précédent, à la fois historique et politique. La chance exceptionnelle que constitue le Sommet du millénaire qui vient de nous faire espérer de l'humanité ne doit pas être perdue. Avec la Déclaration du millénaire, qui témoigne de notre maturité et de notre sens élevé des responsabilités face à l'avenir de l'humanité, il nous revient maintenant de bâtir ce monde meilleur que nous appelons de tous nos vœux. Les « peuples des Nations Unies » nous regardent, ils sont impatients, ils veulent être plus que jamais acteurs de leur devenir; particulièrement, les peuples démunis, nos peuples, veulent être acteurs et bénéficiaires de la mondialisation.

Je vois là le sens historique et politique de la présente session, son devoir de s'engager pour donner

corps à la dynamique enclenchée. En cela, nous avons, en parfaite communion, réaffirmé la place et le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la coopération pour le développement, place et rôle qui exigent une Organisation des Nations Unies plus que jamais légitime parce que démocratique et forte. Mes propos à cette tribune s'inscrivent dans ce cadre.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit demeurer pour nous un objectif prioritaire. En effet, l'Organisation est de plus en plus confrontée aux conflits internes, violents et meurtriers, qui ont coûté la vie à des millions de civils. Il est donc crucial d'améliorer le système de prévention et de renforcer la capacité de notre institution à organiser et conduire les opérations avec efficacité et succès. Qu'il me soit permis à cet égard de saluer le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix dirigé par Lakhdar Brahimi qui fait date dans le processus visant à faire des Nations Unies « véritablement une force crédible de paix » (A/55/305). Il importe donc de donner rapidement une suite positive à ce rapport. Et comme le souligne fort justement le rapport Brahimi, l'intervention de l'Organisation des Nations Unies doit être décidée selon des critères uniformes, quelle que soit la région géographique des conflits. Le caractère pluridisciplinaire des nouvelles missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies exige des mandats clairs et précis.

Dans cette perspective, le Mali se félicite des efforts accomplis en vue de renforcer la coopération avec les organisations régionales dans le cadre du maintien de la paix et dans le respect des compétences du Conseil de sécurité. C'est qu'en effet, les récents événements en Sierra Leone nous le rappellent et nous interpellent fortement. Les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales doivent être soutenus pour asseoir de véritables capacités régionales de proximité; il devrait en être ainsi pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui dispose déjà d'une force de maintien de la paix et, bientôt, d'un système d'alerte précoce.

Les opérations de maintien de la paix ne peuvent représenter des solutions permanentes aux conflits, ni constituer une réponse à leurs causes profondes. La Communauté internationale doit passer d'une culture de réaction à une culture de prévention, basée sur une approche multidimensionnelle, permettant sûrement

d'épargner de nombreuses vies humaines et certainement de rendre disponibles des ressources additionnelles pour le développement. Comment ne pas souligner aussi que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix dépend largement de sa capacité de prévention, de gestion des crises et de consolidation de la paix. Je voudrais, à cet égard, lancer un appel à la communauté internationale en vue de fournir une assise financière stable et solide pour les activités de maintien de la paix de l'Organisation.

Dans la même perspective je voudrais saluer la tenue le 7 septembre dernier, du deuxième Sommet du Conseil de sécurité qui s'est penché sur la nécessité d'assurer au Conseil un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique. La résolution issue de ce sommet mérite notre soutien à tous car elle renforce, à n'en pas douter, notre capacité de prévention et de gestion des crises.

Il nous faut poursuivre les efforts pour libérer le monde de la peur face aux armes de destruction massive. Il nous faut également faire face à la menace que constituent les armes légères.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, la prorogation indéfinie du régime du Traité de non-prolifération, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, la signature et la ratification de bien d'autres traités touchant à des domaines importants du désarmement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires sont un apport important dans l'instauration de la confiance et dans le désarmement nucléaire.

De même, le Mali est pleinement engagé dans les actions en cours pour endiguer le fléau de la prolifération des armes légères. Et je voudrais du haut de cette tribune lancer un appel en vue d'un appui coordonné et accru en faveur des efforts régionaux en la matière : soutien aux moratoires, respect des embargos sur les livraisons d'armes et renforcement des contrôles. De l'avis de ma délégation, la prochaine conférence des Nations Unies de 2001 sur la question doit offrir à la communauté internationale l'occasion de prendre les mesures appropriées pour mettre fin à l'accumulation excessive et déstabilisatrice de ces types d'armes. À cette fin cette conférence doit aborder tous les aspects et privilégier la transparence.

Comment ne pas évoquer ici la lancinante situation des enfants touchés par les conflits, des enfants

soldats, tant les liens sont patents entre la prolifération des armes légères et le sort inacceptable fait à ces enfants. Notre responsabilité est grande à leur égard et nous devons mettre fin à tant d'espoirs assassinés. La Conférence internationale sur les enfants touchés par les conflits, qui vient de s'achever il y a quelques jours à Winnipeg, a été l'occasion de raffermir notre engagement en vue d'assurer à tous les enfants un état de santé meilleur, l'école pour tous, filles et garçons, à l'abri des guerres, des violences et des famines.

À l'aube du troisième millénaire, l'une des tâches les plus urgentes auxquelles est confrontée l'humanité est de mettre un terme à l'aggravation croissante des inégalités qui ne cessent de se creuser entre les pays riches et les pays pauvres. À cette fin, il nous faut nous attaquer aux causes profondes des conflits, principalement dans leurs dimensions économiques et sociales. C'est qu'en effet, dans un environnement international plus que jamais marqué par le processus de mondialisation, la persistance de la pauvreté représente le défi le plus redoutable qu'il convient de relever. Dans cette perspective, le problème de la dette des pays en développement doit continuer d'être au centre des préoccupations parce qu'elle constitue un obstacle majeur aux efforts de développement de ces pays. L'annulation totale de la dette est aujourd'hui nécessaire dans la perspective d'une nouvelle stratégie de développement.

Cette nouvelle stratégie de développement implique des investissements directs, l'accès sans entrave aux marchés par un traitement spécial et différencié, une juste rémunération de nos produits, les transferts des nouvelles technologies qui sont tous des facteurs déterminants pour le développement. C'est dire que la question du financement du développement doit rester à l'ordre du jour de nos travaux et ma délégation se réjouit de la convocation en 2001 d'une conférence de haut niveau, chargée d'examiner cette question à l'échelon intergouvernemental. Il reste également que les défis du développement ne pourront être relevés sans la mise en place d'un système financier international stable. Mon pays plaide pour une réforme de l'architecture financière internationale qui tienne compte de la dimension sociale du développement et qui ne compromette point la capacité des pays à poursuivre leurs objectifs nationaux de développement.

L'Afrique quant à elle a bien compris que le rôle et la place qui lui reviennent dans le monde qui se dessine, impliquent une approche politique renouvelée de l'intégration et de l'unité du continent. C'est dans cette

vision que s'inscrit la création de l'Union africaine. Celle-ci se veut une Afrique unie, forte du développement intégré de ses potentialités avec une conscience aiguë de ses atouts stratégiques. Premier pays à avoir ratifié l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Mali est convaincu qu'elle constitue le tremplin indispensable au développement du continent, le tremplin indispensable à une Afrique responsable, une Afrique qui compte.

Au total, nous devons nous atteler à l'éradication de la pauvreté. Notre devoir sera de garantir à tous les êtres humains l'accès à une vie décente et digne, garantir l'égalité des chances à tous les peuples. Cet objectif est à notre portée et nécessite le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales selon une approche multilatérale conduite par les Nations Unies.

Nous devons favoriser le développement social global, car nous sommes d'avis qu'une richesse sans mesure ni partage est une richesse pauvre, une richesse dénuée de toute valeur sociale et donc contraire à l'essence de notre existence.

Les valeurs qui donnent un sens à la richesse du monde sont celles de la démocratie. Qu'il me soit permis à cet égard de rappeler les fortes paroles du Président Konaré qui déclarait à juste titre à la Conférence des démocraties de Varsovie :

« Le développement de la démocratie est l'assise d'un monde de paix, d'un monde de solidarité et de justice sociale. La démocratie seule permet à chacun de nous d'assumer la charge certes, mais aussi l'honneur d'être homme, d'être au service des hommes. Quel honneur d'être homme! »

La Conférence ministérielle sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique ne s'y est pas trompée en déclarant que « la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des peuples et l'état de droit sont des conditions préalables à la réalisation de la sécurité, de la stabilité et du développement du continent » et que « rien ne doit empêcher la confrontation des idées et la promotion du pluralisme politique ». Malgré des insuffisances, des difficultés et des ruptures parfois violentes, le processus démocratique se consolide sur notre continent. L'Afrique démocratique devient chaque jour une réalité, une réalité encore fragile qu'il faut conforter. Aussi le Mali se félicite de l'adoption, en juin dernier, par la communauté des démocraties, de la Décla-

ration de Varsovie qui préconise le renforcement de la coopération entre les pays démocratiques en vue de partager leurs meilleures expériences, de se protéger face aux menaces contre les processus démocratiques et de favoriser l'émergence d'un forum de partenariat pour l'assistance aux démocraties en transition.

Nous devons être plus fermes face aux changements inconstitutionnels de régimes politiques pour consolider la démocratie. La condamnation doit être le principe et doit être suivi d'effets. À cet égard, le Président Konaré indiquait que « les pressions ne seront crédibles et n'atteindront les objectifs visés que si la communauté internationale adopte une attitude à la fois ferme, cohérente et constructive face aux putschs et autres coups de force ». Il faut éviter l'encouragement qui pourrait constituer toute double lecture pour ceux qui sont tentés par la violation des règles républicaines et démocratiques. ... À cet égard, la communauté internationale doit être plus claire et plus rigoureuse dans sa démarche et apporter son soutien à l'OUA dans sa volonté de dissuasion des putschs, par une prise de position politique claire assortie de sanctions politiques. Et pourquoi ne serait-il pas envisagé que cette position soit reprise par les Nations Unies?

Dans le même ordre d'idées, la création d'une Cour pénale internationale que consacre le Statut de Rome, institution permanente pour agir contre l'impunité, permettra non seulement de juger les auteurs des crimes les plus attentatoires à la dignité humaine, mais elle sera également un organe de dissuasion, susceptible de contribuer ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je rappelle que le Mali a déjà ratifié le Statut de la Cour pénale internationale marquant ainsi son adhésion à la lutte contre la culture de l'impunité et pour le respect de la dignité humaine.

Le Mali, se fondant sur les progrès réalisés dans le règlement de l'« affaire Lockerbie », en appelle à la levée définitive et immédiate des sanctions qui frappent injustement le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne. Il nous faut être attentifs à la question des sanctions en raison des coûts humanitaires qu'elles peuvent entraîner, et recourir de plus en plus aux sanctions ciblées plus efficaces.

S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, ma délégation se félicite de la tenue récente du Sommet intercoréen et de l'échange de visites des populations des deux pays. Dans ce contexte, nous ac-



cueillons et appuyons ces initiatives qui instaurent un dialogue direct entre les parties concernées et concourent à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

Le VIH/sida n'hypothèque pas seulement l'avenir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants de l'Afrique, il constitue aussi une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ne pas s'en préoccuper serait faire montre d'une indifférence coupable et suicidaire. Nous appuyons pleinement, à cet égard, la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question du sida.

L'adaptation de l'Organisation des Nations Unies aux exigences de notre époque est d'une pressante nécessité. Les défis auxquels nous sommes confrontés dans les domaines politique, économique et social nous commandent de faire preuve de créativité et de réalisme pour formuler des propositions novatrices et constructives et les traduire en actes concrets dans l'intérêt bien compris de nos peuples. Ma délégation est convaincue de la nécessité de démocratiser davantage l'Organisation et d'en restructurer l'ensemble des principaux organes. À cet égard, la réforme du Conseil de sécurité traduira notre volonté de moderniser cet important organe auquel la Charte confère des responsabilités particulières en cas de menace et de rupture de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil réformé devrait être plus transparent dans ses méthodes de travail, plus démocratique, plus représentatif et plus légitime dans sa composition et plus crédible dans la façon dont il est perçu par les autres États Membres. Dans cette optique, le Mali réaffirme les exigences de l'Afrique pour une répartition équitable dans les deux catégories de sièges conformément à la Déclaration de Harare adoptée par le Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'OUA.

Plus que jamais, l'homme doit être au coeur du nouveau millénaire et les peuples attendent des Nations Unies d'être le promoteur et le garant d'un monde de progrès pour tous, un monde de paix et de partage. À cet égard, le Mali trouve dans la Déclaration du millénaire la trame d'un monde meilleur qu'il nous faut bâtir. Assurément, c'est le temps de l'action.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de la délégation du Qatar.

**M. Al Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes félicitations

à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante cinquante-cinquième session. Elle est importante en effet car c'est la première session du nouveau millénaire. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre compétence diplomatique seront, si Dieu le permet, nos meilleurs atouts dans nos efforts pour parvenir au succès espéré. Je voudrais remercier également le Président de la session précédente, M. Theo-Ben Gurirab, ainsi que son pays ami, la Namibie. Je note que ses efforts remarquables ont eu une grande incidence sur le règlement des multiples difficultés et les bons résultats que nous avons obtenus dans de nombreux domaines au cours de la session précédente. J'aimerais exprimer également mes remerciements et ma gratitude au Secrétaire général Kofi Annan, qui a tout mis en oeuvre et n'a épargné aucun effort pour atteindre les objectifs auxquels aspirent tous les peuples du monde. Nous aussi, nous saluons les efforts qu'il a déployés pour élaborer le rapport dont nous sommes saisis.

Il y a quelques jours, le monde a été le témoin d'un grand événement historique qui a d'ailleurs eu lieu dans ce bâtiment, dans cette même salle, remplie à l'occasion d'une assemblée de dirigeants mondiaux venus de toutes les parties de la planète pour assister au Sommet du millénaire. La présence d'un si grand nombre de dirigeants et leur désir de participation ont illustré de nombreux points dont le plus important est leur ferme reconnaissance du rôle de l'ONU en tant qu'espoir des peuples du monde de parvenir un jour à une coexistence pacifique garante de sécurité, de paix et de bien-être pour tous. La Déclaration du Sommet du millénaire nous a tous vivement impressionnés. Nous sommes convaincus que le rôle de l'ONU s'élargira de plus en plus lorsque les États, en particulier les grandes puissances, dépasseront le cadre de leurs intérêts étroits à court terme, oeuvreront dans l'intérêt de l'Organisation et respecteront fermement sa Charte, notamment en ce qui concerne le règlement pacifique des différends et le recours au régime judiciaire international. Ce serait là une manière civilisée d'illustrer les progrès réalisés par les nations et les peuples et une reconnaissance de l'importance et de l'équité de la primauté du droit, en tant qu'instrument de sécurité et de paix dont les décisions méritent le plein respect et la pleine obéissance.

Dans l'État du Qatar, sous la direction du cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, le bien-aimé Émir de notre pays, nous accordons à l'ONU et à toutes ses or-

ganisations internationales toute l'estime et le respect qu'elles méritent. Cela fait partie de la philosophie de notre système fondé sur la vérité et la justice, aussi bien sur le plan interne qu'externe, et sur la démocratie et les droits de l'homme que nous avons adoptés comme objectifs fondamentaux à atteindre, conformément à nos particularités culturelles, religieuses et sociales. Nous louons Dieu de nous avoir mis sur le droit chemin qui mène à la réalisation de cet objectif.

L'Assemblée sait que nous vivons dans une région qui, pendant deux décennies, a été affligée par des épreuves et des crises qui ne s'achèvent que pour éclater de nouveau, tel un volcan actif. Mais de nombreuses personnes de bien de la région du golfe Arabique, des citoyens du monde honorables et d'autres personnes éprises de paix font de leur mieux pour établir la sécurité dans cette importante région du monde. Il a fallu accomplir d'énormes efforts compte tenu de l'intérêt que représente cette région en tant qu'artère vitale pour la civilisation actuelle, recelant une partie importante des sources d'énergie dont tout le monde a besoin. Dès la fin de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui a dévasté la région alors que les peuples espéraient une période de répit au cours de laquelle les blessures auraient une chance d'être pansées, une autre crise a éclaté, plus dangereuse et plus complexe. J'entends par là la deuxième guerre du Golfe, l'invasion du Koweït puis sa libération et le blocus économique imposé à l'Iraq qui dure depuis une décennie, fauchant les âmes et les esprits, en particulier parmi les enfants, les malades et les personnes âgées. Il est évident que n'ayant pas atteint l'objectif auquel il était destiné, le blocus imposé à l'Iraq s'est transformé en une épée suspendue au-dessus de la tête du peuple iraquien. Ici, nous ne demandons pas uniquement de lever le blocus imposé à l'Iraq et de mettre fin aux souffrances de son peuple, mais nous exigeons un réexamen de la question de l'imposition des sanctions, que ce soit par des pays individuels, ou par l'ONU. En effet, le recours aux sanctions a totalement échoué, ne semant derrière elles que la rancœur et la haine.

Émus par la situation humanitaire en Iraq et prenant conscience du fait que les questions humanitaires sont indivisibles, nous saluons la nomination de Yuli Vorontsov en tant que représentant du Secrétaire général pour la question des prisonniers et personnes disparues du Koweït, afin de pouvoir mettre fin à cette souffrance humaine. L'État du Qatar espère sincèrement que grâce à des efforts bilatéraux et régionaux concer-

tés, une solution sera trouvée au problème des prisonniers et personnes disparues, qu'il s'agisse de nos frères koweïtiens ou iraqiens.

Dans ce contexte, j'aimerais noter que mon gouvernement s'est félicité de l'évolution positive et des progrès accomplis au cours de l'année dernière en faveur du règlement de la question de « Lockerbie ». Nous nous félicitons de la coopération de la Jamahiriya arabe libyenne soeur, et nous la félicitons de s'être acquittée de ses obligations. En revanche, nous soulignons la nécessité, voire l'inévitabilité de la levée des sanctions imposées à la Libye, qui ont été provisoirement suspendues, d'autant plus que l'ensemble de la question a été renvoyée devant la justice, après que ce pays ait livré les deux suspects libyens au Tribunal. En conséquence, il n'y a plus de raison ou de justification juridique pour la persistance de ces sanctions.

Le principe du dialogue ou du recours au régime judiciaire international, que j'ai évoqué au début de ma déclaration, s'applique pleinement aux différends entre les Emirats et l'Iran au sujet des îles occupées. Au sein du Comité tripartite créé par le Conseil de coopération du Golfe qui comprend les pays frères du Royaume d'Arabie saoudite et du Sultanat d'Oman, l'État du Qatar s'efforce de parvenir, par le dialogue bilatéral ou le recours à un organe de justice international, à une solution satisfaisante pour les deux parties.

Dans le même contexte, mais de façon prioritaire, la question du Moyen-Orient demeure au premier plan de nos préoccupations. Les efforts entrepris pour régler cette question se sont heurtés à des obstacles et des entraves qui ont empêché la réalisation de la paix tant recherchée; une paix fondée sur les résolutions internationales légitimes en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui sont le fondement du processus de paix adoptés par les Arabes en tant qu'option stratégique. Cependant, une paix globale nous échappe encore à cause de l'intransigeance et de l'inflexibilité d'Israël qui ne prend pas en compte les droits fondamentaux de la nation arabe. Cette intransigeance a été un obstacle à la réalisation de la paix sur les voies syriennes et libanaises. Le refus d'Israël de se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 n'a pas permis de réunir les conditions minimales exigées par la République arabe syrienne conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. À cause de quelques mètres, Israël a laissé échapper une rare chance de paix.

La question concernant le volet palestinien, qui est au cœur du différend dans la région, ne se présente pas sous un jour meilleur. Lors de la conférence de Camp David, le Gouvernement israélien a confirmé qu'il était l'otage de l'aile extrémiste de sa population et qu'il n'était pas suffisamment mûr pour prendre la décision courageuse de mettre fin à un conflit qui dure depuis un demi-siècle. En outre, la persistance de l'occupation israélienne de Jérusalem-Est constitue une provocation à l'égard des sentiments de millions de musulmans et de chrétiens à travers le monde. Israël aurait dû respecter la résolution 242 (1967) du Conseil, sur la base de laquelle le processus de paix a été lancé, et qui exige le retrait d'Israël de l'ensemble des territoires arabes jusqu'aux lignes du 4 juin 1967. En outre, le conflit ne connaîtra pas de fin tant que la question des réfugiés palestiniens ne sera pas réglée, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Cela nous amène à la question des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés. Ces colonies sont des bombes à retardement qui empêchent tout règlement du conflit. Ce sont les sionistes extrémistes qui ont implanté ces colonies de peuplement pour retarder toute solution pacifique. Ces colonies constituent une violation de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui les ont déclarées explicitement illégitimes. L'État du Qatar, déclarant son plein appui aux exigences légitimes arabes sur les volets syriens, libanais et palestiniens, espère que la voix de la raison, de l'amour et de la paix finira par l'emporter pour la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et pour la création d'un État palestinien indépendant composé de l'ensemble du territoire national palestinien avec Al Qods Al Charif comme capitale. Les États-Unis d'Amérique, dont nous saluons les efforts qu'ils accomplissent en faveur du processus de paix, sont plus que jamais exhortés à exercer des pressions sur Israël pour que ce dernier réponde aux défis de la paix. Il lui importe de ne pas laisser passer cette occasion historique à cause de quelques ambitions bornées et éphémères, car dans cette alternative, le pendant au processus de paix est trop dangereux pour la sécurité et la paix internationales. Il risque de nous conduire tous vers un labyrinthe dont Dieu seul connaît l'issue.

Par ailleurs, l'État du Qatar appuie les efforts accomplis en vue de parvenir à une réconciliation nationale dans notre pays frère, le Soudan. Notre pays soutient aux efforts entrepris par le Gouvernement souda-

nais à cet égard et espère que l'on parviendra à des efforts sincères, à une bonne foi qui conduiront au consensus et orienteront l'ensemble du peuple vers le développement et vers la reconstruction. Dans le même temps, le Qatar lance une mise en garde aux parties étrangères qui prolongent la durée de la crise, forçant ainsi le peuple frère du Soudan à en payer le tribut sous formes de maladies, de faim et de pertes de vies humaines.

Nous appuyons également les efforts inlassables déployés par le Président de Djibouti et son gouvernement pour résoudre le problème somalien inextricable, et nous louons Dieu d'avoir couronné ces efforts de succès. Nous aimerions ici adresser nos félicitations à S. E. le Président Abdikassim Salad Hassan, le Président élu en Somalie, tout en lui souhaitant, ainsi qu'à son gouvernement, de remporter le plus grand succès, avec l'aide de Dieu. Qu'il soit assuré de l'aide et de l'appui de l'État du Qatar pour qu'il puisse gouverner le navire de la réconciliation nationale jusqu'à la rive de la sécurité. Nous espérons également que nos frères somaliens s'élèveront au-dessus de leurs blessures, mettront fin au chaos et à la destruction infligés à leur pays pendant une décennie et qu'ils répondront aux espoirs et aux aspirations de leur peuple qui rêve de la paix, de la sécurité et de la participation de tous les peuples de la terre dans une vie libre et digne.

Ceci nous amène à la région de la corne de l'Afrique dans son entier, où la guerre, la sécheresse et la famine ont infligé des souffrances indicibles aux peuples avec lesquels nous entretenons des relations fraternelles et de bon voisinage. Nous leur souhaitons la stabilité et le plus grand bien, et nous espérons que leurs efforts seront orientés vers l'action et la construction.

L'État du Qatar examine de près et avec préoccupation ce qui est comploté contre notre État soeur, l'Indonésie, l'État musulman le plus grand par sa population et qui a une place prééminente dans l'esprit de tous les Musulmans. Des intrigues sont ourdies en secret pour démanteler cet État musulman pacifique sous les prétextes des droits de l'homme et d'autres subterfuges qui ne trompent personne. Nous soulignons notre appui indéfectible et sans réserve à l'égard de la souveraineté de l'Indonésie sur tous ses territoires, et à l'égard de son intégrité territoriale et de son unité nationale. Les événements en Indonésie sont une affaire intérieure, comme cela se produit dans de nombreux États du monde. Le Gouvernement indonésien est en

mesure, si Dieu le veut, de mettre fin à de tels problèmes parmi ses citoyens, quelles que soient leur race, leur religion ou leur orientation. Nous nous rendons compte également que les difficultés financières et la pauvreté sont parmi les principaux facteurs qui entretiennent ces problèmes intérieurs.

Nous espérons que cette session, la première session du nouveau millénaire, nous incitera fortement à réfléchir à notre monde d'aujourd'hui avec toutes ses disparités qui se manifestent dans la vie quotidienne de centaines de millions de personnes. Un examen approfondi du monde révèle un Nord riche et développé jouissant de la prospérité, de la démocratie, de la stabilité économique et de vastes possibilités de créativité et d'innovation, et un Sud pauvre, où de nombreux États s'évertuent à rattraper le cours de la civilisation et du progrès et utilisent toutes leurs capacités pour le développement de leurs infrastructures et le progrès de leurs peuples. Toutefois, d'autres États du Sud continuent de pâtir de guerres et de conflits, que ce soit entre États ou entre citoyens d'un même pays, ce qui entraîne une augmentation de leurs souffrances et fait que leurs ressources sont gaspillées pour l'achat d'armes au lieu d'être investies dans l'éducation, la santé et la construction d'infrastructures.

Étant donné que les facteurs économiques contribuent pour une très grande part à la persistance des guerres et des différends, il nous incombe d'éliminer les causes des crises économiques. Cela ne peut être réalisé qu'avec la coopération de tous les États, en particulier des États riches du Nord. Les crises principales sont l'endettement et l'accumulation des intérêts qui épuisent les recettes de nombreux États du Sud. Nous espérons que les États du Nord et leurs institutions créancières répondront aux nombreux appels lancés en faveur de l'annulation, totale ou partielle, des dettes ou des intérêts des pays les plus pauvres qui s'efforcent de moderniser leurs économies fragiles. Nous devons également effectuer un examen global du système bancaire international moyennant la tenue d'une conférence internationale à laquelle participeront tous les pays du monde, en vue d'établir une politique générale avisée, équitable et juste en faveur de l'économie mondiale au cours du nouveau millénaire, en prenant en considération le véritable développement dans les pays du tiers monde et en orientant les investissements et les capitaux vers l'établissement d'un partenariat authentique qui fasse avancer ce type de développement.

La mondialisation a eu des incidences dans toutes les régions du monde et a transformé le monde en un petit village, dont tous les éléments sont indissociables les uns des autres. En conséquence, le transfert des technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, doit s'accompagner d'une mondialisation transparente, plutôt que d'une mondialisation sélective où les pays du tiers monde ne sont que des marchés pour les produits des pays développés et des grandes entreprises.

Le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies suscite l'intérêt de tous les États, lesquels ont manifesté cet intérêt à maintes reprises lors de sessions antérieures. Les efforts du Secrétaire général sont remarquables à ce propos. Pour disposer d'une Organisation active qui réponde aux impératifs contemporains, il faut activer ses travaux, réduire le nombre de ses employés, qui drainent ses ressources, et modifier la dynamique de son travail, que ce soit au Siège ou dans ses organismes, organes et bureaux.

En outre, le processus de réforme du Conseil de sécurité exige que le Groupe de travail poursuive ses travaux jusqu'à ce qu'il atteigne le but pour lequel il a été créé. Le Groupe de travail a beaucoup fait à cet égard, s'agissant en particulier du second groupe de questions consacrées aux questions de procédures dans les travaux du Conseil. Pour ce qui est d'élargir le Conseil et d'augmenter le nombre de ses membres, l'État du Qatar soutient la position du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non-alignés qui défend l'idée d'une augmentation minimale à hauteur de 26 membres, en prenant en considération la répartition géographique équitable et le fait que la dernière augmentation du nombre de membres remonte à 1963. Nous souscrivons également au maintien du Groupe de travail qui, si Dieu le veut, parviendra à une solution réalisant le consensus. Et dans le même temps nous soulignons le droit du monde arabe à un siège permanent dans tout élargissement qui serait décidé.

Un certain nombre de termes et d'idées ont récemment gagné du terrain, et bien qu'ils soient positifs en apparence, ils représentent une grande menace pour les États et les nations. Le danger n'est pas inhérent à ces termes, mais apparaît plutôt comme la conséquence de leur interprétation ou de leur application. L'intervention dans les affaires humanitaires constitue l'une de ces idées. Cela peut être exploité par les grandes puissances pour justifier une ingérence dans les affaires intérieures des États et une violation de leur

souveraineté nationale. La promotion des démocraties dans le monde, le code de conduite et la bonne gouvernance sont tous relatifs, et s'ils devaient être utilisés selon leur interprétation actuelle, le monde serait régi d'après un seul modèle de démocratie et une culture unique prévaudrait. Cela serait très grave car cela éliminerait le pluralisme, qui est un facteur enrichissant dans les travaux de l'ONU, puisqu'il indique la diversité et les différences entre les peuples et les nations. Cette même diversité contribue de façon positive aux intérêts mondiaux, assure la promotion d'échanges humanitaires et culturels et permet à chacun d'entre nous d'accepter d'autres cultures et de coexister avec elles. La démocratie véritable est une démocratie librement choisie par un peuple quel qu'il soit pour son mode de gouvernance sans intervention extérieure.

L'an 2001, ou l'Année internationale pour le dialogue entre les civilisations, pourrait nous donner une bonne occasion de manifester davantage de tolérance et de communication entre les nations et les peuples, ce qui pourrait profiter à l'ensemble de l'humanité. En l'occurrence, je voudrais évoquer l'allocution que S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, l'Émir bien-aimé du Qatar, a faite le 5 septembre 2000, jour où le dialogue entre les civilisations a été lancé, dans laquelle il a mis l'accent sur la signification du dialogue et de la communication en tant que solutions de rechange aux différends et aux conflits.

Les forces de maintien de la paix jouent un rôle très important, établissant la sécurité et la stabilité dans de nombreuses régions touchées par les conflits et les guerres, et au fil du temps, le coût du fonctionnement de ces forces n'a cessé d'augmenter. Pendant cette session la Cinquième Commission discutera de la question des contributions à ces forces. Nous continuons d'affirmer que la Cinquième Commission est le meilleur organe pour le faire, mais puisque ce processus est lié aux contributions mises en recouvrement auprès des Membres au titre du budget ordinaire, nous estimons que le parachèvement, dans un premier temps, du barème des quotes-parts constitue une priorité raisonnable. Notre délégation participera activement aux travaux de la Cinquième Commission en vue de parvenir à un consensus général, sans lequel nous ne pourrions pas trouver une solution au problème qui consiste à engager un État quel qu'il soit envers quelque chose qu'il ne pourra honorer dans l'avenir. Nous soulignons que tous les aspects de la situation économique de chaque État doivent être pris en considéra-

tion, s'agissant en particulier des économies émergentes qui sont tributaires d'une seule source de revenus et qui sont assujetties à la volatilité des marchés. Mon pays figure au nombre de ces États.

Enfin, l'État du Qatar est fermement convaincu de l'importance du rôle de l'ONU dans l'établissement de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans le monde entier, ainsi que de l'importance qu'il y a de respecter la Charte des Nations Unies et ses nobles objectifs et de la nécessité d'y adhérer dans les relations internationales. Nous comptons et nous espérons que l'avenir sera brillant, lorsque tous les peuples de la planète réaliseront leurs objectifs et leurs aspirations et contribueront par leur effort au processus de construction, de développement et d'innovation.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alhaji Sule Lamido, Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

**M. Lamido** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de partager avec M. Holkeri la joie de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il peut compter sur l'appui et la coopération du Nigéria. J'exprime également les mêmes sentiments au nom du Groupe des 77. À son prédécesseur et mon collègue, S. E. M. Theoban Gurirab de la Namibie, le Nigéria et le Groupe des 77 souhaitent exprimer leur fierté et leur gratitude pour la distinction dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions de Président de la cinquante-quatrième session. Nous sommes très fiers de lui.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière dont il a dirigé et continue de diriger les travaux de l'ONU. Je voudrais aussi le remercier de son rapport du millénaire, qui fait état des problèmes et défis pressants qui se posent pour l'humanité.

Au cours des quelques dernières semaines à l'ONU, les dirigeants du monde ont beaucoup réfléchi dans le but de concevoir l'avenir de façon plus cohérente. La fin d'un millénaire et le début d'un autre justifient pleinement ces efforts. Il y a 55 ans, l'ONU a été créée pour servir de rempart global contre les conflits armés à l'échelle mondiale, comme la Deuxième Guerre mondiale. Au fil des ans, son mandat consistant à préserver la sécurité internationale s'est élargi, passant de la simple prévention de ces conflits armés aux questions fondamentales liées à la sécurité socioéco-

nomique de l'humanité. Par exemple, dans de nombreux pays en développement, l'ONU manifestent sa présence davantage par le biais du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que d'autres institutions, que par les résolutions du Conseil de sécurité. C'est aussi des activités de ces organes de l'ONU que les secteurs défavorisés des pays pauvres bénéficient directement. Pour ces pays, y compris ceux de l'Afrique, ces activités incarnent bien l'idéalisme selon lequel l'ONU a la capacité d'harmoniser la totalité du progrès pour le bien de tous les êtres humains.

Dans une large mesure, cet idéalisme n'est pas déplacé. En fait, à aucun autre moment de l'histoire, la perspective d'une famille mondiale n'a été aussi réelle. Cette perspective doit, j'en suis convaincu, avoir été très excitante pour beaucoup d'entre nous, et elle nous a permis de saluer le système de l'ONU pour son propre rôle et sa contribution à ces réalisations. Mais comme mon Président, le Chef Olusegun Obasanjo, l'a dit à juste titre ici il y a moins de deux semaines :

« Si le monde est devenu plus sûr, grâce aux contributions de l'Organisation des Nations Unies, nous devons tous nous préoccuper vivement de ce que le message d'espoir répandu par l'Organisation ne parvienne pas encore à toucher les millions d'êtres humains auxquels il s'adresse. La misère écrasante reste un élément quotidien de l'existence de la vaste majorité de nos peuples. »  
(A/55/PV.7)

La réalité de cette pauvreté écrasante a fait naître une grande appréhension dans certains États Membres de l'ONU concernant leur sort dans le nouveau millénaire. Cette appréhension est certainement justifiée, étant donné que le dernier millénaire a été, pour la plupart de ces pays, caractérisé par une pauvreté extrême, un taux d'endettement élevé, des guerres d'usure avec les épreuves et les angoisses qui en résultent tant pour leurs victimes immédiates que lointaines, une vulnérabilité absolue aux épidémies comme celle du choléra, du paludisme et de la typhoïde, la fureur de la pandémie du VIH/sida, le fléau des catastrophes naturelles, un recul technologique important et un gouffre numérique entre eux et les autres, ainsi qu'un déclin économique profond et un effritement des infrastructures. Au cours de la dernière décennie en particulier, les espoirs qui ont pu être soulevés par certaines initiatives visant à remédier au sous-développement de l'Afrique et du

tiers-monde se sont évanouis au moment où le monde sortait de la guerre froide et adoptait un concept plus problématique que l'on appelle la mondialisation.

Le monde, qui est le symbole ou l'emblème de l'ONU, représente l'humanité. À partir du terme « monde », un phénomène s'est dessiné que l'on a appelé la mondialisation, qui évoque explicitement un monde sans frontières nationales, et qui fait particulièrement référence au commerce, pour lequel l'humanité représente un énorme marché. En plus d'associer de façon malheureuse le mot noble et émotif d'« humanité » avec le matérialisme du commerce et du marché, la mondialisation soulève automatiquement d'autres questions pour les trois quarts de l'humanité qui sont à l'extérieur de l'orbite de la compétence industrielle.

Dans une économie mondiale, tous les protagonistes doivent être des parties intéressées. Mais quel intérêt a l'Afrique dans une économie mondiale? Sur le plan économique, elle est fortement endettée, certains de ses pays consacrant jusqu'à 55 % de leur revenu brut au service et au remboursement de la dette. De quelle façon est-ce que le peu de revenu qui reste peut être bénéfique pour l'économie interne? Qu'a à offrir une économie qui ne produit pratiquement rien en termes industriels et, ce qui est plus important, comment peut-elle soutenir la concurrence des pays avancés dans une économie mondiale? Quel est le niveau de revenu de l'Africain moyen par rapport à celui de ses homologues dans de nombreux pays occidentaux, en ce qui a trait à la capacité de consommer les biens et services qu'offre la mondialisation? De quelle façon la mondialisation facilite-t-elle la consolidation démocratique? Comment les valeurs clefs de la démocratie libérale, telles que la primauté du droit, la protection des droits de l'homme et la bonne gouvernance, peuvent-elles être soutenues par un gouvernement qui n'a pas les ressources pour fournir, avec compétence, un minimum de services sociaux et ainsi préserver sa légitimité et la crédibilité de son régime? Par quels moyens un régime typique en Afrique serait-il en mesure de faire sa part pour la consolidation de la démocratie, compte tenu du fardeau de la dette, des pratiques liées au commerce et aux taux d'intérêt dans les structures financières internationales, des prix offerts pour les matières premières comparativement aux prix des biens et services du monde industrialisé, de l'accès limité aux marchés et des conditions rattachées aux prêts et à l'assistance?

En tant que membre responsable de la communauté internationale et président du Groupe des 77, le Nigéria doit attirer l'attention sur notre situation actuelle. Il est maintenant évident, pour moi, que le rêve d'une famille mondiale ne pourra être réalisé si l'architecture du pouvoir dans le monde actuel ainsi que le système des gratifications sont maintenus. Le dialogue que l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 ont eu avec le Groupe des Huit a montré jusqu'à présent que beaucoup pouvait être fait à partir de cette démarche à l'égard des questions pertinentes. Comme le Président Obasanjo l'a dit dans l'un de ses discours, il est essentiel que le monde saisisse cette occasion pour commencer à améliorer l'avenir, car il ne sera peut-être plus possible de revivre un moment aussi solennel que celui qu'a représenté le récent Sommet du millénaire pour l'histoire de l'humanité. Nous parlons d'un dialogue qui aborde les questions de façon holistique, par opposition à la pratique actuelle qui consiste à extraire une seule manifestation du système à la fois – par exemple, dans le cas de guerres d'usure et de l'idée de l'intervention humanitaire internationale.

Jusqu'à présent, le débat a mis en lumière le problème de la contradiction entre la souveraineté et l'intervention. Bien sûr, les États nations, même ceux qui sont sur le point de disparaître, auraient des appréhensions à l'égard du mot « intervention ». Toutefois, ce qui est plus grave, c'est que la discussion sur cette question a fait ressortir la nature unidimensionnelle du traitement de certaines questions ou de certains problèmes en ce qui concerne ce que nous incluons dans la définition ou ce que nous en excluons. Dans ce cas particulier, le débat s'est concentré jusqu'ici sur les situations de guerre ou les conflits armés comportant des pertes de vies humaines considérables.

Qu'en est-il des autres situations dans lesquelles le nombre des victimes est également considérable mais pas par suite de la guerre ou d'un conflit armé? Qu'en est-il du génocide silencieux provoqué par la pandémie du VIH/sida, les épidémies et les catastrophes naturelles, la famine, la sécheresse, les inondations, etc.? Qu'en est-il de la situation découlant de sanctions qui entraînent la mort à grande échelle? Toutes ces questions devraient avoir leur place dans un débat approprié et systématique sur l'intervention humanitaire en vue de secourir ceux qui risquent d'être pris au piège de tragédies autres que des guerres.

De même, n'y a-t-il pas d'autre moyen d'endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique et dans d'autres régions du Sud? Certes, le monde sait quelle est la nature de ces armes et quels types d'armes sont utilisés dans ces guerres, où elles sont fabriquées et par qui, les filières par le biais desquelles elles sont commercialisées et achetées, qui sont les principaux facilitateurs de ces processus, y compris les gouvernements et les marchands d'armes. Et si la recherche de solutions se concentrait sur ces questions?

Ces problèmes mondiaux, ainsi que plusieurs autres tout aussi importants, ont fait l'objet de discussions lors du premier Sommet du Sud tenu à La Havane en avril dernier. Ce Sommet a été un moment décisif pour les pays du Groupe des 77 qui se sont penchés sur les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. À La Havane, les pays du Sud ont décidé de forger un nouveau partenariat authentique avec les pays industrialisés. Nous avons également demandé qu'il y ait un partenariat égal lorsqu'on prend des décisions qui affectent l'ensemble de l'humanité. Tel a été le message que les dirigeants des pays du Sud ont adressé au Sommet du Groupe des Huit à Okinawa. Le résultat de cette consultation démontre à l'évidence qu'un partenariat authentique est une nécessité incontournable pour le nouveau siècle. Il est clair que les intérêts de l'humanité appellent une participation plus large de tous les segments de la communauté internationale.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Président de la délégation d'observation de Palestine.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, d'emblée, d'adresser les félicitations de ma délégation à M. Holkeri à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session et de lui exprimer tout notre confiance en lui souhaitant tous les succès possibles. La présente session revêt une importance particulière pour la Palestine et nous espérons qu'au cours de nos travaux menés sous votre direction, des mesures historiques seront prises en notre faveur. Je voudrais également remercier S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Président de la cinquante-quatrième session, un combattant de la liberté et de la paix, de la manière excellente dont il a dirigé nos travaux l'an dernier. Je ne peux laisser passer l'occasion d'adresser nos remerciements tout particuliers au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour sa direction efficace et l'intérêt particulier qu'il porte à la

situation au Moyen-Orient et au processus de paix dans cette région.

Alors que nous nous réunissons dans le sillage du Sommet du millénaire, il nous appartient de nous efforcer de mettre à profit les conclusions de cette rencontre en commençant par mettre en oeuvre la Déclaration du millénaire et en l'adoptant en tant que document d'orientation pour nos travaux à venir. Cela devrait être le cas non seulement pour la mondialisation et les futures questions sociales et économiques, mais également pour l'accomplissement d'une des tâches principales que nous n'avons pas complètement achevée au cours de la période précédente, à savoir, la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale et sous occupation étrangère. Cette tâche ne pourra être pleinement réalisée que lorsque l'occupation israélienne aura pris fin et lorsque l'État palestinien aura été établi conformément à la légitimité internationale. Pour nous, il s'agit d'une mesure nécessaire pour que nous puissions avancer aux côtés d'autres États sur la voie du développement, de la démocratie et de la prospérité et pour que nous puissions assumer notre petite part de responsabilité à l'égard de la communauté internationale et de ses tâches futures.

Comme le Président Arafat l'a dit dans son allocution au Sommet du millénaire, le Conseil central palestinien s'est réuni pour examiner la situation, compte tenu du fait que nous nous approchons de la date convenue entre les parties palestinienne et israélienne pour parvenir à un accord sur le statut final, à savoir le 13 septembre 2000. C'était également la date limite fixée pour la prorogation convenue de la période intérimaire de cinq ans qui devait initialement prendre fin le 4 mai 1999. Le Conseil central palestinien a examiné cette situation avec un haut degré de responsabilité à l'égard de son peuple et du processus de paix et il a pris une décision difficile en recherchant un équilibre entre le droit naturel et historique du peuple palestinien à avoir un État, sur la base de la résolution 181 (II) relative à la partition et conformément à la Déclaration d'indépendance de 1988 et à notre droit d'établir cet État à la fin de la période intérimaire d'une part, et de l'autre, notre volonté de sauvegarder ce que certains ont appelé la dernière chance pour le processus de paix et d'aboutir à un accord entre les deux parties en acceptant une nouvelle prorogation et en décidant de poursuivre les négociations pendant cinq ou six semaines de plus. Le Conseil a donc décidé de reporter la création de l'État et il a dans le même temps chargé le

Comité exécutif, la présidence du Conseil national palestinien et le Conseil législatif de prendre les mesures nécessaires à cette fin, y compris de parachever la déclaration constitutionnelle et la législation appropriée en vue des élections présidentielles et parlementaires, de rédiger une demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies et de présenter par la suite un rapport sur ces mesures au Conseil central au plus tard le 15 novembre prochain, date d'anniversaire de la Déclaration d'indépendance.

Cette décision témoigne avant tout de notre désir et de notre détermination de parvenir à un accord avec la partie israélienne si elle est réellement prête à le faire. Deuxièmement, cela signifie également que la partie palestinienne accepte de reporter la création de son État, non pas seulement jusqu'à la fin de la période intérimaire et sa prorogation, mais jusqu'à ce que toutes les possibilités réalistes de parvenir à un éventuel accord définitif au moment présent aient été épuisées. Nous pensons que personne ne peut nous demander de faire davantage et d'accepter que se prolonge la situation de transition actuelle qui est devenue insupportable. Nous pensons en outre que tous les États, y compris ceux qui nous ont conseillé de patienter, le comprendront et qu'ils seront par conséquent disposés à fournir l'appui nécessaire à nos mesures et à notre demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

L'arrivée au pouvoir de l'actuel Gouvernement israélien a été largement saluée, ce qui a suscité un regain d'optimisme laissant espérer que les accords signés par les deux parties en vue de parvenir à un accord final dans les délais convenus seraient appliqués de manière rapide et honnête. Nous voulions sincèrement y croire et nous avons traité avec ce Gouvernement de bonne foi et dans le plein respect des accords. Mais les réalités tenaces ont commencé à s'imposer sur le terrain, ignorant les souhaits et les belles paroles factices. Le Gouvernement actuel n'a mis en oeuvre aucune des dispositions de ces accords, à l'exception des dispositions que le Gouvernement précédent s'était expressément engagé à mettre en oeuvre dans le Mémoire d'accord de Wye River d'octobre 1998. Le présent Gouvernement n'a pas redéployé ses forces d'un centimètre de plus que ce auquel s'était engagé M. Nétanyahou et il n'a pas non plus procédé à un troisième redéploiement. Les implantations illégales de colonies qui mettent en danger le processus de paix se sont poursuivies, même à Djabal Abou Ghounaym; ce



qui a motivé la convocation par l'Assemblée générale de la dixième session extraordinaire d'urgence. Un certain nombre d'autres mesures et pratiques illégales se sont également poursuivies, créant un climat négatif et tendu. Au milieu de tout cela, les négociations sur le statut définitif ont commencé et nous avons été témoins des manoeuvres dilatoires et des atermoiements d'Israël que nous ne pouvions pas comprendre et qui ont accru les doutes et la tension.

Ensuite, il y a eu le Sommet de Camp David qui, à nos yeux, nécessitait des préparatifs sérieux, ce que la partie israélienne n'a pas accepté. Malgré tout, le Sommet a représenté une occasion très importante de passer à une nouvelle étape sérieuse de négociation grâce à la participation personnelle du Président Clinton, de sa Secrétaire d'État et du reste de son équipe. Nous apprécions vivement les efforts qui ont été déployés en vue d'assurer le succès du Sommet. Pour notre part, nous n'avons épargné aucun effort dans cette même direction. Nous pensons toutefois que l'absence de volonté de la part d'Israël de se conformer au mandat du processus de paix a empêché le succès de ces efforts.

Dans le sillage du Sommet, une campagne a été lancée par certaines parties et certaines organisations partiales de médias afin de dégager la partie israélienne de sa responsabilité et d'exercer des pressions indues sur la partie palestinienne. Par exemple, certains disent qu'au cours des négociations, la partie israélienne s'est plus éloignée de ses positions initiales que la partie palestinienne. Cette affirmation est incorrecte dans les faits. De plus, elle se fonde sur un mauvais critère. Elle est incorrecte parce que la partie palestinienne a progressé par rapport à sa position originale beaucoup plus que la partie israélienne, mais cela s'est produit dès le début du processus de paix et après l'acceptation de la base de ce processus. La partie palestinienne a accepté, malgré l'injustice historique, d'établir son État conformément au plan de partition, qui nous a donné moins de la moitié de la Palestine du mandat, et elle a accepté comme base de règlement la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui nous donne moins d'un quart de la Palestine du mandat. Y a-t-il eu une concession historique plus importante que celle-là? Peut-on oublier cela et ne retenir que des positions prises au cours des négociations de Camp David, sans tenir compte du passé?

De plus, un mauvais critère a été appliqué puisque le critère approprié devrait être la proximité des

parties par rapport à la base convenue du processus de paix et leur attachement à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dont la mise en oeuvre constitue l'objectif du processus de paix, et non pas la portée de leur mouvement par rapport aux positions initiales, surtout si ces positions étaient illégales et irrationnelles. Inutile de dire que la partie palestinienne a pleinement respecté cette résolution et n'a jamais cherché à la contourner, alors que la partie israélienne n'a jamais cessé de poursuivre des positions qui violent cette résolution et visent à usurper de plus en plus de terres et de droits palestiniens.

Examinons de nouveau les positions des parties sur certaines questions, pour que tout le monde soit conscient des détails de la situation. S'agissant de Jérusalem, la première des deux *kiblahs* et le troisième lieu saint de l'islam et le berceau de Jésus-Christ, l'autre partie affirme qu'elle a fait d'énormes concessions alors que la partie palestinienne n'en a fait aucune. L'autre partie affirme également que nous n'avons pas fait preuve de suffisamment de sensibilité à l'égard des lieux saints du judaïsme. Tout cela est incorrect. Les accords signés indiquent que Jérusalem, ce qui signifie l'ensemble de Jérusalem – son secteur oriental qui est occupé et son secteur occidental qui se trouve de facto sous contrôle israélien – est une question qui fera l'objet de négociations. Pour notre part, nous avons accepté que la partie occidentale de Jérusalem relève de la souveraineté israélienne et soit la capitale d'Israël et nous avons exigé la fin de l'occupation de Jérusalem-Est pour qu'elle passe sous souveraineté palestinienne et soit la capitale de la Palestine. Nous avons accepté l'idée que la ville de Jérusalem soit ouverte, et nous avons accepté toutes sortes de garanties pour la liberté de conscience, de culte et d'accès à tous les lieux saints se trouvant sous souveraineté palestinienne. En échange de cette souplesse, Israël n'est pas satisfait de ce que sa souveraineté soit reconnue sur la partie occidentale de Jérusalem, mais cherche également à usurper des parties du secteur oriental occupé.

S'agissant des lieux saints juifs, nous respectons pleinement leur sainteté, et l'islam reconnaît les trois grandes religions monothéistes – judaïsme, christianisme et islam – et tous leurs prophètes. Aussi, avons-nous manifesté la plus grande souplesse, même en ce qui concerne des lieux se trouvant sur les territoires du secteur oriental occupé de Jérusalem, auxquels s'applique la résolution 242 (1967). Nous avons accepté que le Mur occidental du Haram al-Charif, que

les Arabes et les musulmans appellent le Mur Al-Buraq et que les Israéliens et les Juifs appellent le Mur des lamentations, soit placé sous contrôle israélien, du fait de son caractère sacré pour le judaïsme et conformément à la situation en vigueur depuis le mandat britannique sur la Palestine. En échange de cette souplesse, Israël recherche non seulement la souveraineté sur le Mur occidental, mais conteste en outre notre souveraineté sur le Haram al-Charif et cherche à maintenir une certaine forme de souveraineté sur ce site, ce qui ne sera accepté par aucun dirigeant palestinien, arabe ou musulman, ni maintenant ni à l'avenir.

Nous avons récemment pris une mesure supplémentaire importante à cet égard en indiquant que nous sommes disposés à accepter un certain mécanisme pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune excavation sous le Haram al-Charif, et également notre volonté d'accepter la souveraineté musulmane sur le Haram al-Charif par l'intermédiaire du Comité d'Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique. Cela représente le plus qu'on puisse faire pour ce qui est de traiter de la tutelle arabe et musulmane sur les terres palestiniennes.

En ce qui concerne une autre question importante, notamment les réfugiés palestiniens et leurs droits, la partie palestinienne a défendu les droits qu'ils ont, comme n'importe quels autres réfugiés du monde, conformément au droit international et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III), y compris leur droit au retour et à une indemnisation. En même temps, nous avons montré que nous étions prêts à accepter des mécanismes concrets d'application devant être convenus. En échange de notre souplesse, Israël refuse de reconnaître sa responsabilité pour cette tragédie humaine et refuse de reconnaître les droits des réfugiés, y compris leur droit au retour, et n'est disposé qu'à les indemniser, et cela même aux frais d'une autre partie et non pas en sa qualité de partie qui a saisi leurs terres et leurs biens. Hier, l'Assemblée a entendu le chargé d'affaires du Ministre israélien des affaires étrangères réitérer cette position, en essayant de nier non seulement la responsabilité d'Israël mais même les droits de propriété individuelle des réfugiés, qui portent sur plus de 5,5 millions de dounams de terres, propriété légale et à part entière de particuliers. Le chargé d'affaires du Ministre des affaires étrangères a essayé d'y mettre fin par une déclaration à l'Assemblée.

La troisième question importante est celle des colonies de peuplement et des frontières. Nous avons

affirmé que les colonies de peuplement qui se trouvent sur les terres palestiniennes sont illégales et qu'elles doivent être démantelées. Nous avons souligné en outre, qu'Israël doit se retirer jusqu'aux lignes de l'armistice de 1949, communément appelées lignes du 4 juin 1967. En même temps, afin de résoudre certains des problèmes démographiques créés illégalement par Israël, nous nous sommes montrés disposés à accepter que des modifications soient apportées sur les lignes frontalières sur la base d'une réciprocité pleine. En échange de cette souplesse, Israël essaie toujours de s'approprier davantage de terres et d'annexer d'autres parties du Territoire palestinien occupé. En dépit de tout cela, nous avons le sentiment général, en tout cas nous avons l'espoir, que les divergences sur cette question et sur les questions restantes sont moins marquées que les divergences qui concernent les questions précédentes, et que cela annonce peut-être un véritable changement dans la position israélienne sur toutes ces questions.

Nous n'avons pas encore perdu l'espoir. Nous continuons d'être attachés au processus de paix et à des négociations sérieuses et continues au cours des prochaines semaines. Cependant, ce matin nous avons été surpris d'entendre un porte-parole du Gouvernement israélien annoncer que les négociations étaient suspendues. Nous espérons que les positions israéliennes ne sont que des positions tactiques et que la partie israélienne respectera en fin de compte ses engagements à l'égard du canevas convenu dans le processus de paix. Nous souhaitons un accord, un accord qui nous éloignera du cycle des affrontements et qui fera avancer les deux parties, la région tout entière et ses générations futures, vers une ère nouvelle. Un accord de cette nature doit être équilibré, raisonnable et fondé sur le droit international et sur le processus de paix. Cela exige la poursuite des efforts nécessaires et un appui impartial des deux coparrains du processus de paix, en particulier des États-Unis d'Amérique, d'autres parties intéressées de la région, de l'Union européenne et des parties intéressées dans le monde entier. Nous sommes prêts pour cet accord historique entre les deux États, la Palestine et Israël, et nous l'attendons avec impatience.

Durant le Sommet du millénaire, on a beaucoup parlé de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle, passé et à venir. Nous souhaitons ajouter que l'Organisation est indispensable en ce qui concerne le Moyen-Orient et la question de Palestine. Nous avons toujours souligné la responsabilité permanente de

l'ONU vis-à-vis de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle ait été complètement résolue, dans tous ses aspects. Alors que nous avons toujours demandé un engagement plus important de l'ONU au Moyen-Orient, d'autres ont essayé d'exclure l'ONU et de la neutraliser. Nous sommes convaincus que, quelles que soient les circonstances, le rôle de l'ONU va devenir plus important dans la période décisive qui arrive. Si, et je ne l'espère pas, nous devons arriver à une impasse malgré tous nos efforts acharnés pour faire aboutir le processus de paix, alors nous lancerons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle nous apporte son appui et sa protection. Nous oeuvrerons pour faire reconnaître la Palestine comme État Membre et pour contribuer à l'application des résolutions de l'ONU et aux travaux des Comités et programmes pertinents afin de fournir un élan supplémentaire en vue de réaliser les droits légitimes de notre peuple, y compris le droit à la création de son propre État, avec Jérusalem pour capitale, après une si longue période d'épreuves et de tribulations.

Si nos vœux sont exaucés et si nous parvenons à un accord final avec nos voisins, alors nous pensons qu'on aura encore plus besoin de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes. La responsabilité de l'ONU, sous toutes ses formes, se prolongera jusqu'à la fin de la période d'application. Il y aura aussi un besoin de légitimer et peut-être compléter certains aspects de l'accord. Durant la période d'application, l'aide de l'ONU sera également nécessaire, pour beaucoup d'aspects, en particulier celui concernant les réfugiés, y compris la poursuite du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous proposons alors la réactivation spécifique de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine qui a été créée par la résolution 194 (III) et comprend les États Unis, la France, la Turquie, ainsi que l'utilisation des dossiers de la Commission en ce qui concerne la propriété de la terre en Palestine. Ces dossiers ont été mis à jour par le Secrétariat de l'ONU en coopération avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ils peuvent maintenant être utilisés. Dans tous les cas, il y aura un besoin accru de l'Organisation, et nous demandons qu'on se prépare à cette éventualité.

Il y a d'autres aspects du conflit israélo-arabe à résoudre, pour parvenir à une paix exhaustive dans la région. Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité

de réactiver le volet israélo-syrien du processus de paix. Israël doit aussi accepter le principe de son retrait complet du plateau du Golan syrien pour revenir sur la frontière du 4 juin 1967. Nous exprimons notre solidarité avec notre pays frère, la Syrie, et nous soutenons ses justes revendications, y compris le respect par Israël des accords conclus dans le cadre du processus de paix. Nous nous réjouissons également du retrait israélien du sud du Liban. Nous félicitons nos frères libanais de la libération de leur territoire. Nous appuyons leurs autres revendications en ce qui concerne la réalisation de la paix entre le Liban et Israël. Dans ce contexte, nous affirmons notre accord avec le point de vue qu'il faut rejeter l'idée de réinstaller des réfugiés palestiniens au Liban et qu'il faut leur permettre de retourner chez eux, et jusqu'à ce retour, nous espérons qu'ils pourront jouir de conditions de vie normales.

En ce qui concerne la sécurité nationale arabe et le principe de non prolifération des armes nucléaires, nous réaffirmons la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et d'accepter l'inspection de toutes ses installations nucléaires par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appuyons aussi les tentatives visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous croyons qu'il s'agit là d'une condition essentielle pour créer une nouvelle situation dans la région, ce que nous cherchons tous à faire.

Dans le contexte plus large du monde arabe, les souffrances de nos frères irakiens demeurent pour nous une source de véritable préoccupation. Nous appelons à ce qu'on mette fin sans tarder à leurs souffrances. Nous demandons aussi la levée totale des sanctions imposées à nos frères de la Jamahiriya arabe libyenne et du Soudan. Nous appelons également un règlement pacifique du contentieux sur les trois îles entre les Émirats arabes unis et l'Iran, dans un sens qui préserve les droits des Émirats sur ces îles. Nous nous réjouissons aussi des événements récents en Somalie et nous espérons que le processus de stabilisation et de réconciliation se poursuivra. Nous réaffirmons la nécessité de faire des efforts pour résoudre les problèmes où qu'ils soient, y compris à Chypre, sur le grand continent africain, en particulier dans la corne de l'Afrique, dans la République démocratique du Congo et dans certains pays voisins. La résolution de ces problèmes contribuera grandement à mettre ce continent sur la voie du développement et du progrès.

Avant de clore, je dois une fois de plus exprimer mes profonds remerciements à nos frères et nos amis, où qu'ils soient, en particuliers à nos pays arabes frères, les pays islamiques, les pays non alignés, ainsi que tous nos autres amis qui nous apportent leur soutien permanent et de principe. Que cette année soit celle qui

mettra un terme à l'injustice historique qui frappe notre peuple. Qu'elle marque le début d'une nouvelle vie au Moyen-Orient, pour tous les États, peuples et générations à venir.

*La séance est levée à 12 h 40.*